
Les services de garde des Forces canadiennes

Rapport d'évaluation par les parties
intéressées

Décembre 2009

**Élaboration des politiques et des programmes
Direction des services aux familles des militaires**

Table des matières

Résumé	1
Introduction.....	3
Contexte	3
Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC.....	3
Méthode d'évaluation	5
Objet de l'évaluation par les parties intéressées.....	5
Points d'intérêt particulier	5
Méthodes.....	6
Glossaire	6
Résultats de l'évaluation	7
Taux de réponse.....	7
Services de garde réglementés offerts dans les bases, escadres et unités des Forces canadiennes.....	8
Pourcentage des enfants ayant accès à des services de garde réglementés.....	9
Questions de compétence et admission d'enfants de militaires ou d'employés civils dans les garderies agréées dans les bases, escadres et unités	10
Accès des familles de militaires aux services de garde des CRFM ou des fournisseurs communautaires..	13
Listes et temps d'attente pour les services de garde réglementés administrés par les CRFM.....	14
Frais exigés des usagers des services de garde réglementés administrés par les CRFM.....	16
Récupération des coûts.....	17
Difficultés rencontrées par les services de garde réglementés administrés par les CRFM	19
Services de garde réglementés offerts hors des bases, escadres et unités.....	21
Services présentement autorisés	23
Garde en cas d'urgence	23
Garde de relève en cas d'urgence.....	25
Garde occasionnelle	25
Connaissance, de la part des familles de militaires, des services et ressources disponibles	27
Uniformité des services de garde	28
Suffisance des services de garde selon les parties intéressées.....	29
Populations présentant les plus grands besoins selon les parties intéressées	31
Résumé et aperçu des prochaines étapes	34
Détermination et analyses des enjeux.....	34
Prochaines étapes : analyse des solutions	35

Les services de garde des Forces canadiennes

De meilleurs services de garde pour les familles de militaires des FC – Évaluation par les parties intéressées

Résumé

La Direction des services aux familles des militaires (DSFM), en tant que gestionnaire ministériel du Programme des services aux familles des militaires (PSFM), appuie les familles de militaires des Forces canadiennes (FC) dans leur rôle de gardien et offre des possibilités de développement sain des enfants et des jeunes en allouant des fonds publics aux centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM).

Les composantes de services autorisés du PSFM relatifs aux enfants et aux jeunes visent à favoriser le sain développement des enfants, à appuyer les interactions positives des enfants et des adultes, à rehausser les compétences des parents et des gardiens et à encourager l'engagement des jeunes dans leur communauté. Les services de garde d'urgence et de relève répondent aux besoins des familles dans les moments d'urgence ou de crise et les services de garde occasionnelle permettent aux parents de participer aux activités des Centres de ressources pour les familles des militaires canadiens (CRFMC). Les CRFMC tiennent aussi des listes de services de garde offerts dans leur région afin d'aider les parents à trouver rapidement de tels services. Les services de garde réglementés ne sont pas présentement des services autorisés du PSFM; toutefois, bon nombre de CRFM les offrent comme des services locaux financés par les usagers, afin de mieux répondre aux besoins de leur communauté.

Malgré ces services, les familles de militaires et le personnel des CRFM ont indiqué qu'il existe en bien des endroits un écart important entre le besoin de services de garde et leur disponibilité.

La DSFM est résolue à améliorer le choix de services de garde pour les familles de militaires, et l'assurance d'une communication constante avec les CRFM, les parents et le personnel des garderies est pour cela une condition déterminante. Une étape essentielle du processus consiste dans la collecte, auprès de toutes les parties intéressées, d'information contextuelle sur les services de garde présentement offerts aux familles de militaires.

L'évaluation des services de garde des FC par les parties intéressées avait pour objet de déterminer le choix de services de garde présentement offert aux familles de militaires; les difficultés que rencontrent les familles pour obtenir ces services; les difficultés que rencontrent les CRFM pour répondre aux besoins des parents en la matière; des solutions créatives pour atténuer ces difficultés; et la situation des services de garde administrés par les CRFM.

Durant six mois, des données ont été recueillies auprès d'environ 150 militaires, conjoints de militaires, membres du personnel des CRFM et de garderies de la plupart des bases,

escadres et unités au pays, par différentes méthodes, soit des groupes de discussion, un sondage et un forum de discussion en ligne.

L'évaluation par les parties intéressées confirme que l'accès à des services de garde de qualité uniforme est une préoccupation au sein des FC.

Des lacunes nuisant à l'état de préparation et à l'efficacité opérationnelles ainsi qu'à la résilience des familles de militaires ont été relevées. Ces lacunes sont les suivantes :

1. une **méconnaissance** très répandue :
 - des services de garde et des ressources disponibles (en particulier lors d'une nouvelle affectation);
 - des services de garde autorisés et accessibles dans les moments d'urgence ou de besoin de relève et de soutien à un militaire blessé (tant par les militaires que par les commandants et les aumôniers des bases, escadres et unités);
 - de l'importance de plans de garde familiaux périodiquement mis à jour (tant par les militaires que par les commandants des bases, escadres et unités);
2. un choix limité offert aux militaires ayant besoin de services de garde de **remplacement sur demande** dans les moments d'urgence ou lors d'une nouvelle affectation, pour répondre à une attribution de mission immédiate ou prendre un quart de travail en soirée ou pendant la fin de semaine;
3. la qualité inégale des services de garde réglementés dans les bases, escadres et unités, aggravée par les facteurs suivants :
 - un **manque généralisé de places dans une garderie agréée** dans les bases, escadres et unités, en particulier pour les **nourrissons**, pour les **enfants ayant des besoins spéciaux** et pour les **enfants de langue officielle minoritaire**;
 - une **pénurie de fournisseurs de services de garde** et l'absence de stratégie concernant la formation, le recrutement, le perfectionnement professionnel ou la rétention de personnel;
 - l'**absence de norme pancanadienne en matière de services de garde**, qui donne lieu à une prestation de services et à des coûts variables.

La DSFM détermine présentement les meilleures façons de combler ces lacunes en menant une analyse des solutions et des essais dans le cadre des stratégies suivantes :

1. des stratégies à court terme pour répondre au besoin urgent de services de garde de remplacement sur demande des militaires et pour faire en sorte que les familles de militaires soient au courant des services de garde disponibles;
2. des stratégies à moyen terme pour répondre aux difficultés de recrutement, de formation et de rétention de personnel des services de garde;
3. des stratégies à long terme visant à concrétiser la vision d'avenir du Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC, soit la « prestation d'une gamme complète de services de garde fondée sur les principes de la qualité, de l'accessibilité et de la cohérence et capable de répondre à 80 % des besoins recensés par les familles des militaires », stratégies qui répondront au besoin d'un partage abordable et équitable des coûts des services de garde, d'une norme générale dans les FC et de l'obligation de rendre compte par le biais d'un agrément.

Les services de garde des Forces canadiennes

De meilleurs services de garde pour les familles de militaires des FC – Évaluation par les parties intéressées

Introduction

Contexte

La Direction des services aux familles de militaires (DSFM), en tant que gestionnaire ministériel du Programme des services aux familles de militaires (PSFM), joue le rôle de bailleur de fonds publics des Centres de ressources pour les familles des militaires canadiens (CRFMC). Les fonds publics alloués à chacun des 32 CRFM au Canada servent à dispenser les éléments du PSFM autorisés centralement.

Le PSFM appuie les familles de militaires dans leur rôle de gardien et offre des possibilités de développement sain des enfants et des jeunes. À cette fin, les composantes de services autorisés qui concernent les enfants et les jeunes et qui sont offertes par les CRFM sont les suivantes :

- les activités et initiatives destinées aux enfants et aux jeunes;
- l'éducation et le soutien des parents et des gardiens;
- les services de garde d'urgence (SGU);
- les services de garde de relève d'urgence (SGRU);
- les services de garde occasionnelle.

Les services de garde réglementés ne sont pas présentement des services autorisés dans le cadre du PSFM; toutefois, bon nombre de CRFM les offrent comme services locaux financés par les usagers, afin de mieux répondre aux besoins de leur communauté.

Malgré ces services, les familles de militaires et le personnel des CRFM ont indiqué qu'il existe en bien des endroits un écart important entre le besoin de services de garde et leur disponibilité.

Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC

En 2006, un Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC a été mis sur pied pour évaluer de quelles façons on pourrait mieux répondre aux besoins des familles de militaires en matière de services de garde. Ce comité était composé d'experts des services de garde, de militaires et de membres de leurs familles et de membres du personnel des CRFM et de la DSFM d'un bout à l'autre du Canada. Il avait pour but de déterminer les problèmes des militaires en matière de services de garde, d'élaborer une vision

d'avenir en vue d'une stratégie concernant les services de garde dans les FC et de déterminer les besoins immédiats en matière de recherche.

La vision du Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC est la suivante :

Prestation d'une gamme complète de services de garde fondée sur les principes de la *qualité*, de l'*accessibilité* et de la *cohérence* et capable de répondre à 80 % des besoins recensés par les familles des militaires.

Le Comité consultatif a relevé cinq difficultés particulières auxquelles font face les familles de militaires qui sont à la recherche de services de garde :

- absences fréquentes ou prolongées du membre militaire de la famille;
- modifications de calendrier à court préavis;
- formation obligeant le militaire à s'absenter du foyer durant la nuit ou la fin de semaine;
- déménagements fréquents des familles;
- affectations dans des communautés plus petites ou à des endroits plus éloignés.

Le Comité consultatif a déterminé que les militaires faisaient face aux problèmes suivants en matière de services de garde :

- méconnaissance des services existants (SGU, SGRU) de la part des familles;
- difficulté d'obtenir des services de garde lors d'un déploiement à court terme;
- disponibilité limitée des services de garde;
- longues listes d'attente de services de garde;
- heures d'ouverture ne répondant pas au besoin de services de garde de nuit et pendant la fin de semaine;
- manque de services dans l'autre langue officielle;
- difficulté de recrutement et de rétention de personnel qualifié;
- écarts importants entre les tarifs et les coûts;
- méconnaissance des difficultés particulières à la vie militaire de la part du personnel des services de garde.

La DSFM a la volonté d'assurer une communication constante avec les CRFM, les parents et le personnel des services de garde, laquelle est une condition déterminante pour améliorer le choix de services de garde pour les familles de militaires. Une étape essentielle du processus consiste dans la collecte, auprès de toutes les parties intéressées, d'information contextuelle sur les services de garde présentement offerts aux familles de militaires.

De meilleurs services de garde pour les familles de militaires des FC – Évaluation par les parties intéressées

Méthode d'évaluation

Objet de l'évaluation par les parties intéressées

L'évaluation des services de garde des FC par les parties intéressées avait pour objet de déterminer le choix de services de garde présentement offert aux familles de militaires; les difficultés que rencontrent les familles pour obtenir ces services; les difficultés que rencontrent les CRFM pour répondre aux besoins des parents en la matière; des solutions créatives pour atténuer ces difficultés; et la situation des services de garde administrés par les CRFM.

L'évaluation s'est limitée aux services de garde réglementés, car les données étaient insuffisantes pour se prononcer sur les services de garde non réglementés (gardiens d'enfants et garde d'enfants dans une maison privée ni agréée ni réglementée par la province, par exemple).

Points d'intérêt particulier

L'évaluation par les parties intéressées a recueilli des données auprès des militaires et des familles de militaires ainsi que du personnel des CRFM (tant le personnel des services de garde que les directeurs exécutifs).

Auprès des militaires et des familles de militaires, on a recueilli des données concernant les aspects suivants :

- 1) les difficultés d'accès aux services de garde;
- 2) les types de services de garde les plus en demande;
- 3) les composantes essentielles pour améliorer le choix de services de garde;
- 4) les besoins de formation du personnel;
- 5) des suggestions pour améliorer les services présentement autorisés.

Auprès du personnel des CRFM, on a recueilli des données concernant les aspects suivants :

- 1) le profil particulier des enfants de la communauté;
- 2) les services de garde autorisés du CRFM (utilisation, difficultés, solutions);
- 3) les services de garde réglementés administrés par le CRFM (places, frais, liste d'attente, difficultés, solutions);

- 4) les services de garde réglementés non administrés par un CRFM (places, frais, listes d'attente);
- 5) les perspectives du CRFM (nouveaux aménagements, évaluation de la capacité de répondre aux besoins de services de garde, besoins de rétention ou de formation du personnel, composantes essentielles à l'amélioration du choix de services de garde).

Méthodes

Les données de l'évaluation par les parties intéressées ont été recueillies à l'aide de trois méthodes :

- 1) des séances de discussions en groupe lors du Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde et des questions sur le profil démographique et sur l'utilisation des services de garde posées sur le formulaire d'inscription;
- 2) un forum de discussion en ligne pour les parents, à l'aide de la plateforme Centrepointe (pour les militaires et les conjoints de militaires);
- 3) un sondage en ligne comprenant des questions fermées et des questions ouvertes, à l'aide de la plateforme Survey Monkey (pour les CRFM au pays).

Glossaire

Garderie en milieu familial – renvoie à des services de garde dispensés dans la maison privée d'un fournisseur, réglementés ou supervisés soit par la province ou territoire, soit par une agence de garde en milieu familial.

Agence de garde en milieu familial – Organisme qui approuve, gère et contrôle des garderies en milieu familial (services de garde dispensés dans la maison privée d'un fournisseur) conformément à un ensemble de règlements établis selon une loi de la province ou du territoire.

Garderie agréée – renvoie aux services de garde à plein temps ou à temps partiel reçus dans une garderie qui est agréée par la province ou le territoire et qui répond continuellement aux normes minimales établies par la loi provinciale ou territoriale régissant l'administration d'un programme de services de garde.

Services de garde en cas d'urgence (SGU) – Administrés par le CRFMC local, les SGU offrent aux familles de militaires des services de garde réglementés, abordables et en temps opportun pour répondre à leurs besoins urgents en conformité avec la politique. Ils permettent aux militaires d'être disponibles pour remplir leurs fonctions si leur plan de services de garde échouait.

Services de garde de relève en cas d'urgence (SGRU) – administrés par le CRFMC local, les SGRU offrent aux conjoints de militaires des services de relève d'urgence lorsque le militaire est en service loin du foyer familial.

De meilleurs services de garde pour les familles de militaires des FC – Évaluation par les parties intéressées

Résultats de l'évaluation

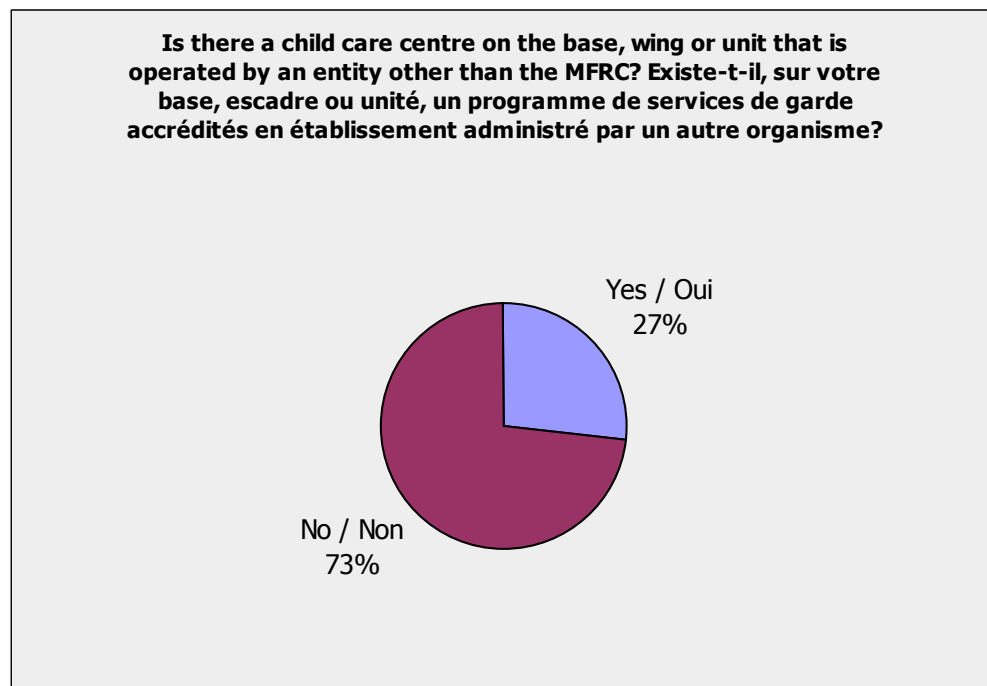
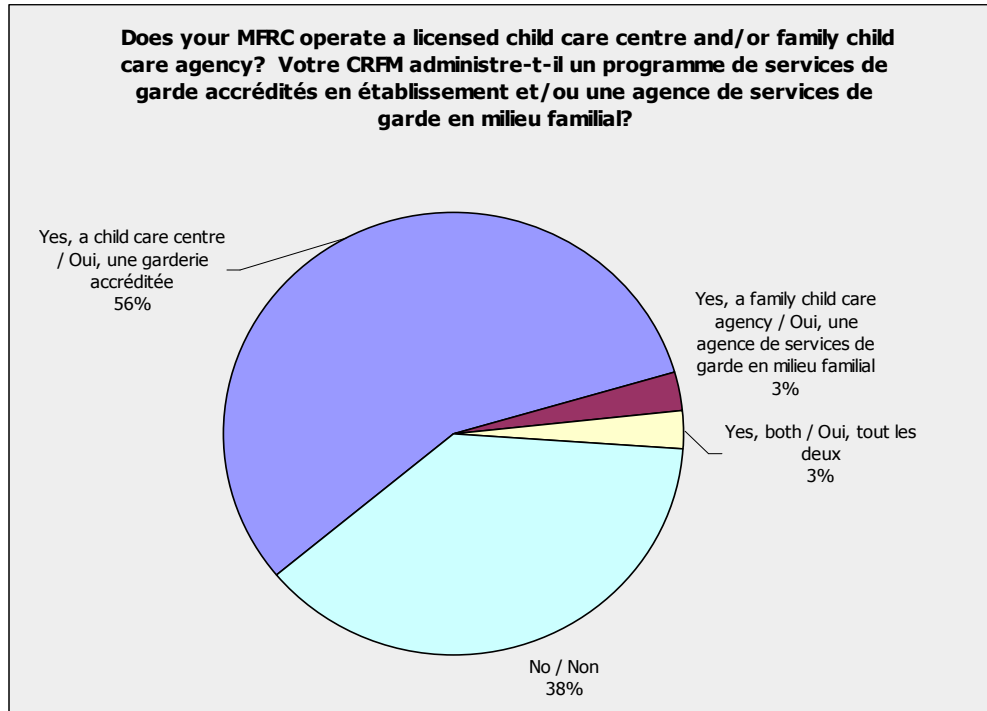
Taux de réponse

Le Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde a réuni 90 participants, dont des militaires, des conjoints de militaires et des membres du personnel des CRFM et de la DSFM. Quarante-sept formulaires d'inscription au symposium comportant des questions sur le profil démographique et sur l'utilisation des services de garde ont été reçus des militaires et de leurs familles. Le forum de discussion en ligne pour les parents a attiré 20 militaires et conjoints de militaires. Le questionnaire en ligne a été rempli par les 32 CRFM et 5 centres satellites au pays, soit :

- Bagotville
- Borden
- Calgary
- Central Saskatchewan / Centre de la Saskatchewan
- Cold Lake
- Comox
- Edmonton
- Esquimalt
- Gagetown
- Gander
- Goose Bay
- Greenwood
- Halifax & Region / Région de Halifax
- Kingston
- London
- Mainland BC / Mainland C.-B.
- Meaford
- Moncton
- Montreal
- Moose Jaw
- NCR / RCN
- North Bay
- Petawawa
- Shilo
- St. John's
- Suffield
- Toronto
- Trenton
- Valcartier
- Wainwright
- Winnipeg
- Yellowknife
- Satellite locations:
 - Shearwater
 - ASU Chilliwack
 - Charlottetown
 - Saint-Hubert
 - Longue-Pointe

Services de garde réglementés offerts dans les bases, escadres et unités des Forces canadiennes

On a étudié les services de garde administrés ou non par un CRFM dans les bases, escadres et unités.



Présentement, il y a **22** garderies ou agences de garde en milieu familial agréées administrées par des CRFM et **10** garderies agréées dans les bases, escadres et unités administrées par d'autres organismes.

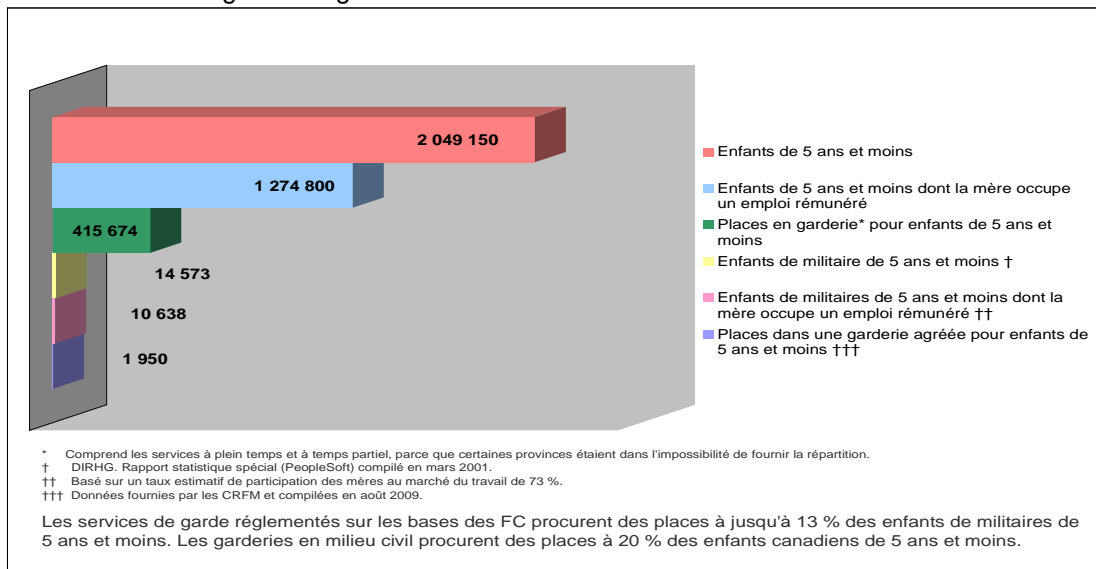
Sur les 32 CRFM au pays, **8** ont indiqué n'offrir aucune place dans une garderie agréée dans la base, escadre ou unité.

En tout, il existait environ **1 950** places dans une garderie agréée pour les enfants de **5 ans et moins**. Toutefois, en ajoutant les places de garde avant et après l'école pour les enfants de 6 à 12 ans, ce nombre monte à un total combiné de **2 300** places disponibles dans une garderie agréée pour les familles de militaires.

Pourcentage des enfants ayant accès à des services de garde réglementés

Les résultats les plus récents de la Direction de la gestion de l'information des ressources humaines (DIRHG) permettent d'établir le nombre d'enfants de militaires de 5 ans et moins à environ 14 500¹. Comme il existe 1 950 places dans une garderie agréée dans les bases, escadres et unités, on ne peut accueillir que **13 %** des enfants de militaires de 5 ans et moins. Ce chiffre est inférieur à la moyenne canadienne de **20 %** des enfants de 5 ans et moins².

Puisqu'on estime à 73 % le taux de participation des mères au marché du travail³, environ 10 600 de ces 14 500 enfants de militaires de 5 ans et moins nécessitent des services de garde par une personne autre qu'un parent. Compte tenu de ce nombre estimatif de familles dont les deux parents travaillent hors du foyer, des places dans une garderie agréée sont disponibles dans les bases, escadres et unités pour 18 % des enfants de 5 ans et moins. Encore une fois, ce pourcentage est considérablement plus bas que la moyenne canadienne de 32 % des enfants dont les deux parents sont sur le marché du travail et qui peuvent être accueillis dans une garderie agréée.



¹ DIRHG. Rapport statistique spécial (PeopleSoft), compilé en mars 2001 et cité dans Major Brigid W. Dooley-Tremblay, *An opportunity to Lead the Way: The Requirement for Equitable Access to Quality, Affordable Child Care throughout the Canadian Forces*, document CSC 27, Toronto, Collège des Forces canadiennes, 19 avril 2001.

² Université de Toronto. Childcare Research et Resource Unit. *Early Childhood Education et Care in Canada 2008, 2009*.

³ Ibid.

Si des places dans une garderie agréée devaient être fournies dans les bases, escadres et unités à **80 %** des enfants de militaires de 5 ans et moins dont la mère travaille hors du foyer, quelque **8 500** places seraient requises.

Questions de compétence et admission d'enfants de militaires ou d'employés civils dans les garderies agréées dans les bases, escadres et unités

Le Canada ayant un régime fédéral, les responsabilités à l'égard des services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) du pays sont réparties entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. La répartition des compétences initialement établie dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 a évolué au fil du temps et, en ce qui concerne les politiques sociales, de la façon la plus importante avec l'Entente-cadre sur l'union sociale.

Suivant ces arrangements, les SEGE (garderies, garderies éducatives, jardins d'enfants, etc.) sont de la compétence des provinces et des territoires, comme la santé, les services sociaux et l'éducation.

Cependant, certains SEGE sont de compétence fédérale pour les populations à l'égard desquelles le gouvernement fédéral a une responsabilité particulière, par exemple les Autochtones, les familles de militaires, les nouveaux immigrants et les réfugiés. La portée de ces responsabilités reste toutefois ambiguë.

Dans le cas des Autochtones, la responsabilité des programmes sociaux dans les réserves tombe généralement sous la compétence fédérale, alors que les programmes destinés aux Autochtones vivant hors réserve peuvent être de ressort fédéral ou de ressort provincial ou territorial. Pour mêler encore plus les choses, les garderies établies dans les réserves (et donc de compétence fédérale) sont parfois agréées et réglementées par la province ou le territoire, parfois elles ne le sont pas et parfois elles ne le sont que sur demande de la province ou du territoire.

Dans le cas des familles de militaires, la portée est moins clairement définie. Le pouvoir fédéral de dépenser a été délégué aux CRFM par l'entremise du ministère de la Défense nationale (MDN) pour qu'ils procurent des services de soutien aux familles de militaires, dont des services de garde occasionnelle, d'urgence et de relève. Les services de garde réguliers et réglementés à plein temps ou à temps partiel ne sont pas financés par des fonds publics par l'entremise du MDN, mais sont offerts comme des services locaux financés par les usagers.

Les dix provinces et trois territoires du Canada ont élaboré des programmes de services de garde réglementés et établi des exigences par voie législative pour encadrer l'exploitation de ces services et différentes dispositions de financement, habituellement sous la responsabilité d'un ministre des services sociaux et communautaires.

Dans chaque territoire de compétence, les fournisseurs de services de garde en milieu familial ou en établissement peuvent dispenser des services non réglementés et sans la nécessité d'obtenir un agrément **seulement** jusqu'à concurrence d'un nombre maximal d'enfants. Le maximum varie entre aussi peu que deux enfants à jusqu'à huit enfants par gardien. Au-delà de ce maximum, les fournisseurs de services de garde doivent soumettre une demande d'agrément et se conformer aux règlements établis par la province ou le territoire. Cela s'applique à tous les types de fournisseurs – à but non lucratif, public et privé à but lucratif – ainsi qu'aux garderies parrainées par les employeurs.

Pour le moment, étant donné l'ambiguïté des politiques fédérales concernant la responsabilité à l'égard des familles de militaires en ce qui a trait aux services de garde et vu l'absence d'une loi ou de règlements dérogatoires en la matière, tout fournisseur de services de garde dispensant ses services à un nombre d'enfants supérieur au maximum doit être agréé et réglementé par la province ou le territoire, peu importe si sa maison ou sa garderie est située ou non sur une propriété du MDN.

La plus grande partie de l'offre de services de garde réglementés est lancée et maintenue par des conseils d'administration de garderies à but non lucratif formés de parents ou de bénévoles (représentant 75 % de l'offre totale), et la majeure partie de ces services sont payés par des frais exigés des parents : selon une étude pancanadienne de 1998, les revenus des garderies à plein temps proviennent à 49 % en moyenne des frais exigés des parents¹. En outre, la moyenne pancanadienne des dépenses de fonds publics pour chaque place dans une garderie agréée s'établit à 3 560 \$². La viabilité opérationnelle de la grande majorité des garderies dépend du financement fourni par la province ou le territoire. Pour être admissibles au financement, les fournisseurs de services de garde doivent être réglementés et se conformer aux règlements établis par la province.

Tous les gouvernements subventionnent au moins certains des coûts des services de garde réglementés pour les parents à faible revenu. Certaines provinces subventionnent aussi en partie les coûts pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Toutefois, les familles ne sont admissibles à ces subventions que si leur enfant fréquente un établissement agréé. Les provinces et territoires accordent aussi différents niveaux de financement aux garderies agréées pour soutenir l'exploitation de services de garde par le biais des salaires, de la santé et sécurité, de subventions de fonctionnement et d'investissement, etc.

Certaines provinces ou territoires ont aussi des règlements concernant les politiques d'admission. Dans la plupart des provinces, cela signifie qu'on doit offrir des services de garde à tous les membres de la communauté sans discrimination, selon la capacité de la garderie. Certains gouvernements entrent dans plus de détails et obligent les garderies à accepter, par exemple, des enfants de famille à faible revenu recevant des subventions pour les services de garde, ou des enfants ayant des besoins spéciaux. Certaines provinces permettent aux garderies agréées d'élaborer leur propre politique d'admission, en autant qu'elles se conforment aux règlements provinciaux en matière d'agrément. Certains CRFM ont donc élaboré des politiques d'admission qui maximisent l'accès des familles de militaires aux services de garde et les désignent comme un groupe prioritaire.

Présentement, près de **78 %** des places en garderie agréée administrée par un CRFM (pour les enfants de 12 ans et moins) sont occupées par des enfants de militaires, et **22 %**, par des enfants d'employés civils.

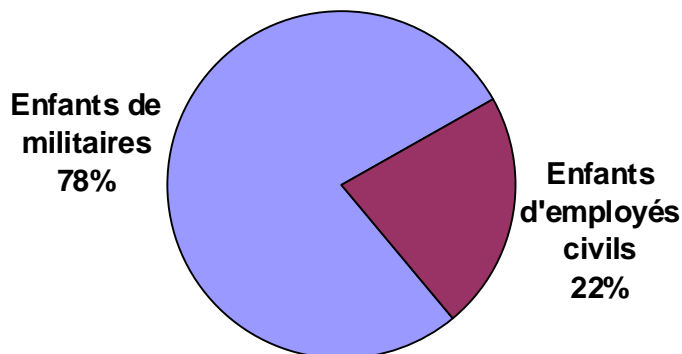
Bien qu'on ne dispose pas de données pour ventiler plus en détail ce groupe de 22 % d'enfants quant à ses liens avec la communauté militaire, des commentaires anecdotiques laissent entendre que bon nombre de leurs parents sont des employés du MDN ou d'un CRFM qui travaillent comme membres de l'équipe de la Défense à assurer l'efficacité opérationnelle de la base, de l'escadre ou de l'unité des FC.

Parmi les garderies agréées exploitées par un CRFM qui admettent des enfants d'employés civils, **89 %** se sont dotées de politiques particulières pour régir l'admission de ces enfants (par exemple, priorité aux enfants de militaires inscrits sur la liste d'attente, places réservées aux enfants de militaires, frais plus élevés pour les enfants d'employés civils, etc.).

¹ Childcare Research et Resource Unit (CRRU), University of Toronto, *Early Childhood Education and Care in Canada 2008, 2009.*

² Ibid.

Utilisation, par les enfants de militaires et d'employés civils, des places en garderie agréées administrées par les CRFM



Certains répondants de garderies qui admettent des civils ont indiqué qu'ils croyaient que l'admission d'enfants d'employés civils en plus d'enfants de militaires était bénéfique, et ce, pour trois raisons différentes.

Premièrement, elle leur permet de répondre aux règles d'admission provinciales et de maintenir ainsi leur viabilité financière grâce à des subventions provinciales.

Deuxièmement, elle apporte de la stabilité à leur programme. Cela renvoie en partie à la stabilité financière : de façon anecdotique, les répondants avancent que les enfants d'employés civils sont plus susceptibles de nécessiter des services de garde à plein temps et de fréquenter une garderie plus longtemps que les enfants de militaires, ce qui entraîne un financement provincial plus constant. Mais cela renvoie aussi en partie à la stabilité que procure l'établissement de relations – aussi bien pour les parents que pour les enfants. Lorsqu'un enfant de militaires qui fréquente une garderie à temps partiel sait qu'un ami sera à la garderie quel que soit le jour de la semaine où il y va, il s'adapte plus facilement. Et lorsque des enfants de militaires et d'employés civils jouent ensemble, les familles de militaires nouent des relations avec les parents civils à l'extérieur de la garderie, créant des réseaux de soutien communautaire plus solides et plus stables.

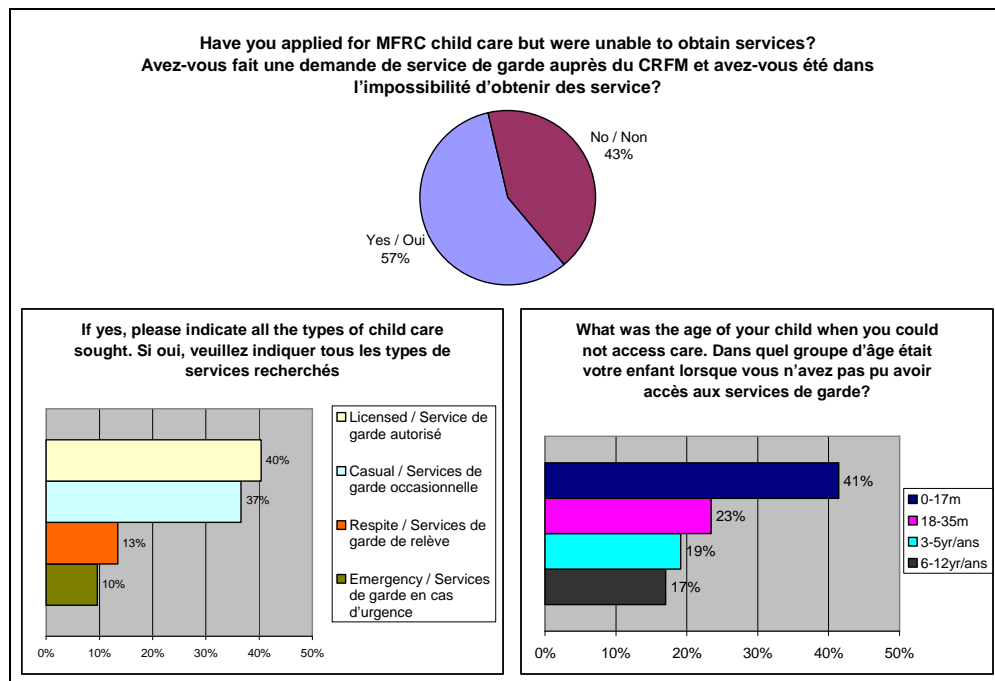
Enfin, puisque les familles de militaires déménagent souvent en laissant vacantes des places de garde à court préavis, et comme le financement provincial dépend largement du nombre de places à plein temps occupées au moment des déclarations, il est financièrement avantageux pour certaines garderies d'admettre des enfants d'employés civils qui peuvent occuper des places à plein temps à court préavis.

Les répondants des CRFM, comme les membres du Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC, croient que l'agrément provincial est bénéfique tant financièrement que sur le plan de l'assurance de la qualité. Le fait qu'une garderie soit agréée assure que les services de garde réglementés, tant en milieu familial qu'en établissement, sont contrôlés quant à leur conformité aux normes dans bon nombre d'aspects, dont la santé, les qualifications du personnel, le ratio gardien-enfants, les milieux physiques, la santé et la sécurité, etc. En l'absence de lois et de normes canadiennes, l'agrément et les règlements imposés par les provinces et territoires non seulement assurent, mais aussi améliorent la qualité et la sécurité des services de garde dispensés aux familles de militaires.

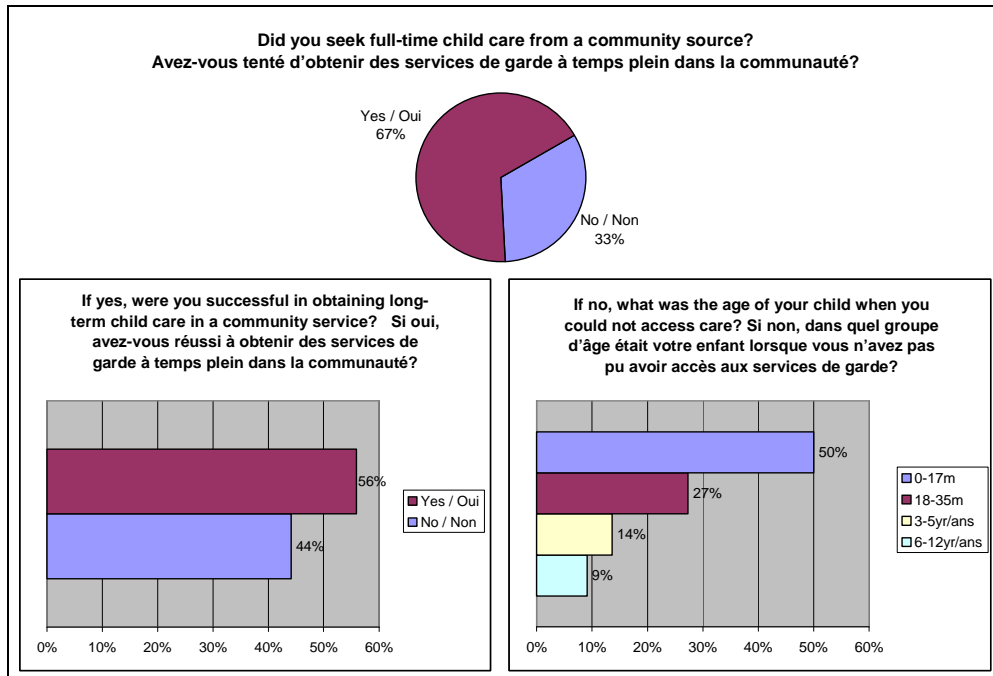
Accès des familles de militaires aux services de garde des CRFM ou des fournisseurs communautaires

Dans le cadre du processus d'inscription au Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde, on a interrogé les militaires et leurs familles au sujet de leur expérience de recherche de services de garde auprès de leur CRFM ou dans la communauté.

Plus de la moitié (**57 %**) des personnes interrogées avaient été dans l'impossibilité d'obtenir des services de garde auprès de leur CRFM. Les types de services de garde les plus recherchés mais non obtenus étaient les services de garde réglementés (**40 %**) et les services de garde occasionnelle (**37 %**). Le groupe d'âge pour lequel des services de garde ne pouvaient le plus souvent être obtenus était celui des nourrissons de 18 mois et moins.



Les militaires et les parents avaient davantage réussi à obtenir des services de garde d'autres fournisseurs communautaires. Des deux tiers (67 %) qui avaient tenté d'obtenir des services de garde à plein temps auprès d'une source communautaire, **56 %** les avaient finalement obtenus. Encore une fois, le groupe d'âge pour lequel on obtenait le moins souvent des services à plein temps était celui des nourrissons de 18 mois et moins (50 %). Il importe de signaler que la question ne mentionnait pas expressément les services de garde réglementés, et il se pourrait donc que les répondants aient inclus dans leur réponse des services de garde non réglementés, ce qui pourrait gonfler les chiffres par rapport à ceux concernant les CRFM.



Listes et temps d'attente pour les services de garde réglementés administrés par les CRFM

Les CRFM étaient dans l'impossibilité de fournir des données sur les listes d'attente pour les services de garde dispensés hors des garderies agréées qu'ils administrent dans les bases, escadres et unités.

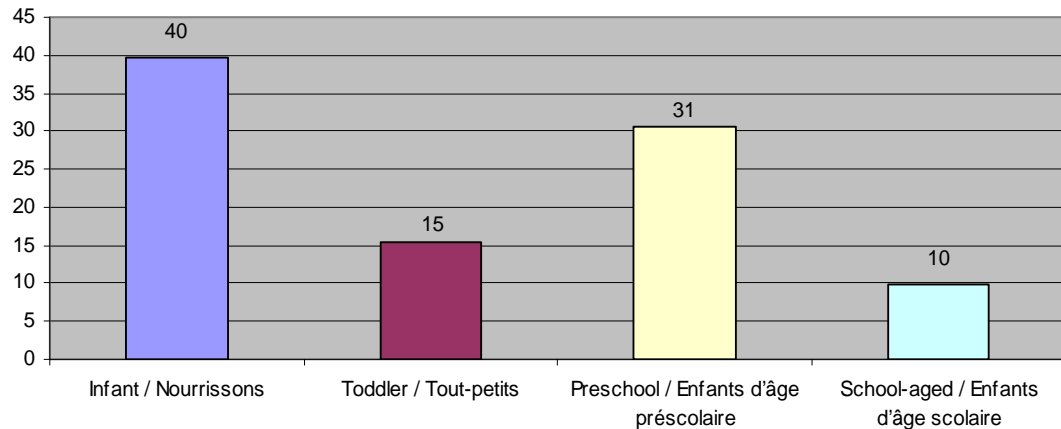
Le nombre moyen d'enfants de 12 ans et moins inscrits sur les listes d'attente des services de garde réglementés administrés par les CRFM était de **95** (variant **de 0 à 340**). Ces chiffres ne baissent que légèrement lorsqu'on exclut les enfants d'âge scolaire et qu'on ne retient que les enfants de 5 ans et moins (les nombres varient **de 0 à 291** et la moyenne baisse à **85**).

Le groupe d'âge qui comptait le plus grand nombre d'enfants inscrits sur des listes d'attente pour des services de garde réglementés administrés par un CRFM était celui des nourrissons, soit de **0 à 130**, pour une moyenne de **40** parmi les 22 CRFM administrant une garderie.

Le groupe d'âge préscolaire suivait de près, avec des nombres variant de 0 à 186 et une moyenne de 31 parmi les 22 CRFM exploitant une garderie.

Les chiffres pour le groupe des tout-petits variaient de 0 à 78, et pour les enfants d'âge scolaire, de 0 à 82.

How many children of CF families are currently on a wait list for MFRC licensed child care? Combien d'enfants de familles de militaires sont présentement inscrits sur la liste d'attente pour obtenir des services de garde accrédités?



Par rapport aux chiffres obtenus lors de l'analyse de l'environnement commandée en 2004 par la DSFM¹, on observe en 2009 une hausse du nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place dans une garderie administrée par un CRFM.

En 2004, 64 % des répondants des CRFM avaient indiqué que le nombre d'enfants (de tous âges) inscrits sur leur liste d'attente était inférieur à 10. Seulement 18 % d'entre eux avaient indiqué que ce nombre était supérieur à 30.

En 2009, seulement **36 %** des CRFM avaient une liste d'attente de moins de 10 noms, et **41 %**, une liste d'attente de plus de 30 noms.

Les familles de militaires comptant un nourrisson de 2 ans et moins peuvent s'attendre à demeurer sur une liste d'attente de 3 mois à 2 ans, selon l'endroit, la moyenne étant de **1 an** avant d'obtenir une place.

Les familles comptant des tout-petits peuvent s'attendre à demeurer sur une liste d'attente jusqu'à 2 ans, selon l'endroit, le temps d'attente moyen étant de **7 mois**.

Les temps d'attente pour les enfants d'âge préscolaire allaient jusqu'à 3 ans, selon l'endroit, la moyenne étant de **6 mois**.

Les temps d'attente pour les enfants d'âge scolaire (avant et après l'école) allaient jusqu'à 2 ans, la moyenne étant de **3 mois**.

« Je suis mère pour la première fois et je suis aussi nouvelle dans les Forces canadiennes... Je ne savais pas combien il faudrait de temps pour obtenir une place à plein temps pour mon enfant dans une

¹ DSFM. *Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde réglementés*, 2004.

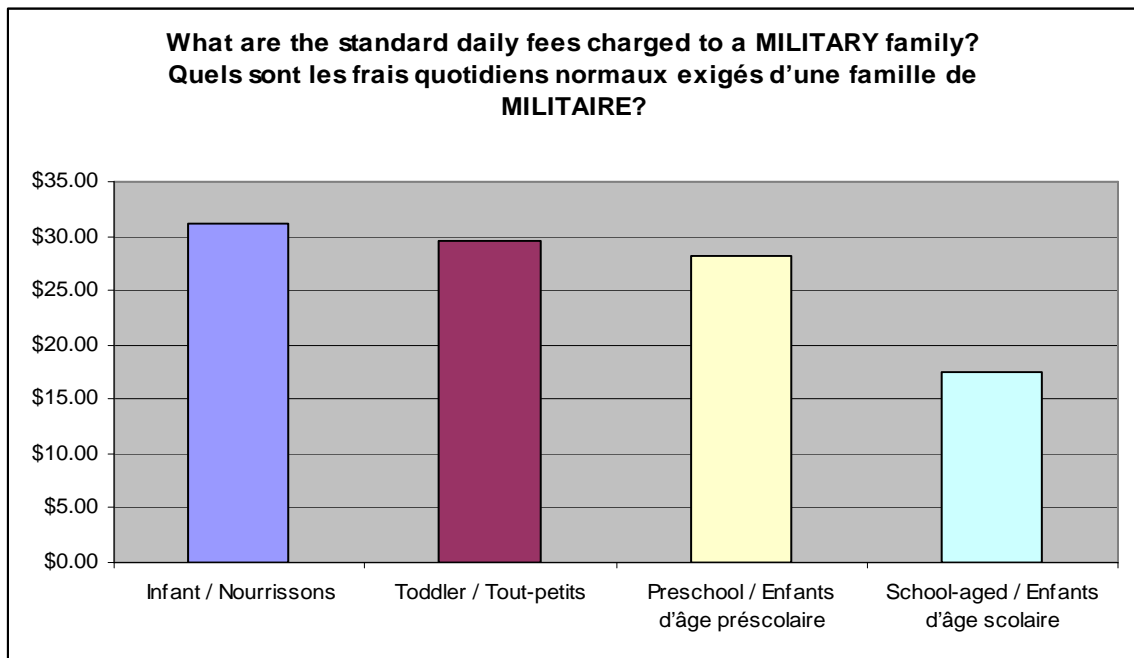
garderie du CRFM pour que je puisse retourner au travail à la fin de mon congé. Je pense que nous devons évaluer les solutions pour les familles de militaires qui ont désespérément besoin de services de garde et qui ne sont pas originaires de la région. Nous sommes démunis lorsque nous devons retourner au travail et qu'on apprend que le temps d'attente est de deux ans. »

Réponse d'un militaire

Frais exigés des usagers des services de garde réglementés administrés par les CRFM

Les CRFM étaient dans l'impossibilité de fournir des données utiles sur les frais quotidiens exigés pour les services de garde dispensés ailleurs que dans les garderies qu'ils administrent. Par conséquent, les chiffres ci-dessous ne concernent que les services de garde réglementés administrés par les CRFM.

Les frais quotidiens exigés des familles de militaires variaient **de 19 \$ à 55 \$** par jour pour les services de garde à plein temps d'un nourrisson jusqu'à un enfant d'âge préscolaire. Les frais des services de garde pour un enfant d'âge scolaire (avant et après l'école) variaient de 6 \$ à 35 \$ par jour.



Les frais quotidiens exigés des familles de militaires pour les services de garde administrés par les CRFM en 2009 ont augmenté par rapport à ceux indiqués dans l'analyse de l'environnement de 2004¹.

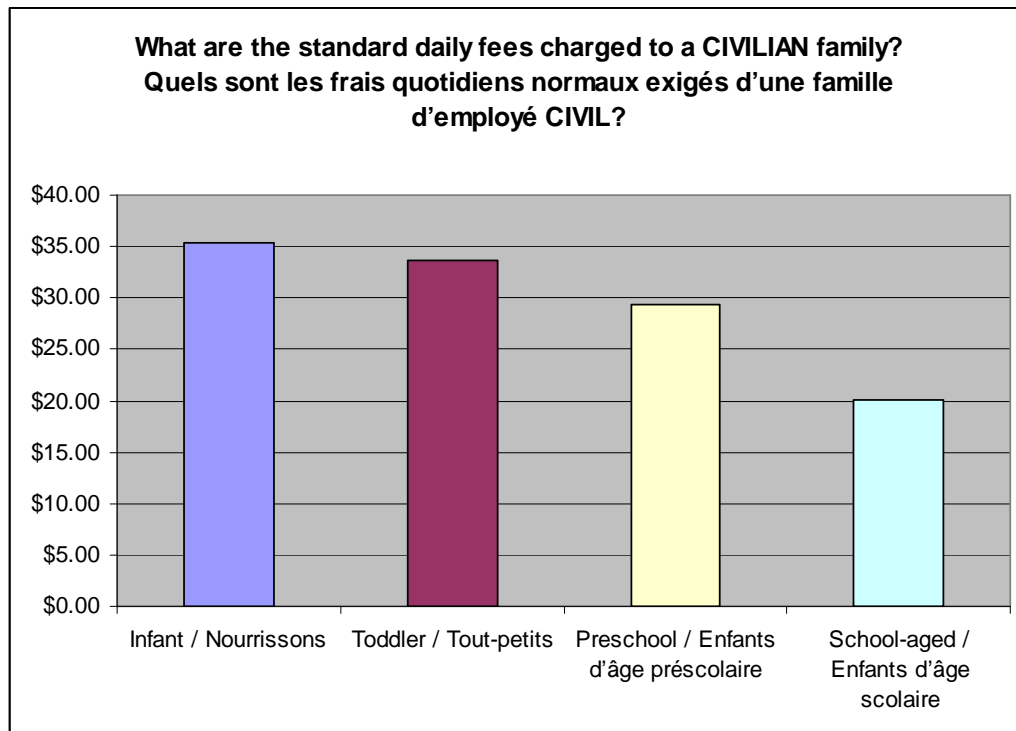
¹ DSFM. *Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde réglementés*, 2004.

En 2004, les frais quotidiens moyens exigés des familles de militaires étaient les suivants :

Nourrissons	21,50 \$	Enfants d'âge préscolaire	18,75 \$
Tout-petits	23,00 \$	Enfants d'âge scolaire	10,50 \$

Il s'agit d'une hausse d'environ **50 %** des frais quotidiens pour les services de garde au cours des cinq dernières années.

Les frais quotidiens exigés des familles civiles étaient en général légèrement supérieurs à ceux exigés des familles de militaires, en raison des politiques instaurées par les CRFM pour assurer la disponibilité de places de garde pour les enfants de militaires, tout en ne refusant pas d'admettre des enfants d'employés civils.



Récupération des coûts

En général, les frais exigés des parents pour les services de garde administrés par les CRFM représentent la plus grande partie des revenus générés pour couvrir les dépenses.

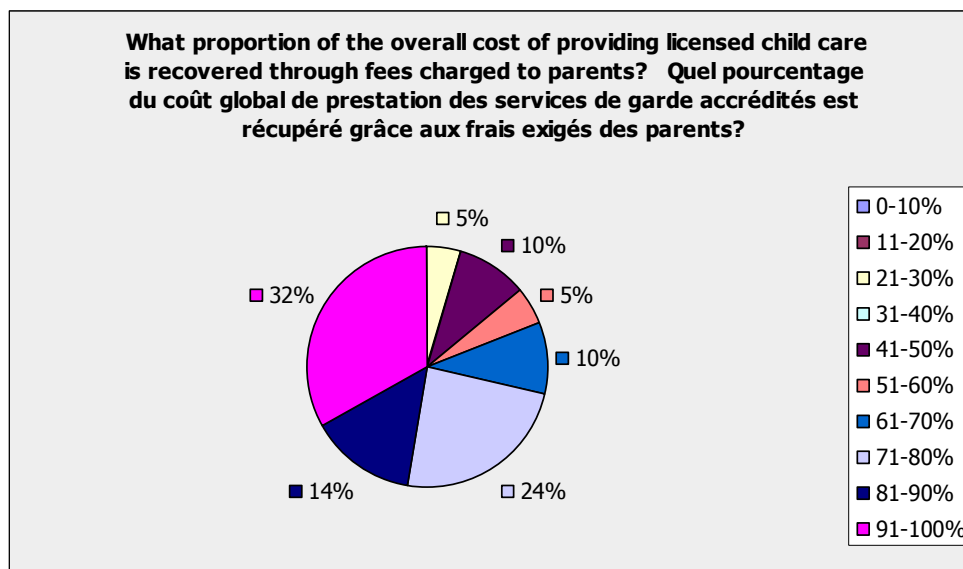
Trente-deux pour cent des garderies administrées par les CRFM récupéraient de 91 à 100 % de leur coût global de prestation des services de garde réglementés grâce aux frais exigés des parents. Parmi les autres CRFM, **14 %** et **24 %** ont indiqué que les frais exigés des parents représentaient de 80 à 90 % et de 71 à 80 % respectivement de leur coût global récupéré.

Quatre-vingt-cinq pour cent des CRFM récupéraient plus de la moitié de leur coût global de prestation des services de garde réglementés grâce aux frais exigés des parents.

Aucun CRFM n'a indiqué que les frais exigés des parents représentaient moins de 20 % du coût global de prestation des services de garde.

On observe en 2009 plus ou moins le même pourcentage de récupération des coûts grâce aux frais exigés des parents que celui indiqué dans l'analyse de l'environnement de 2004¹. En 2004, 85 % des répondants avaient indiqué qu'ils récupéraient de 76 % à 100 % de leur coût global de prestation des services de garde grâce aux frais exigés des parents.

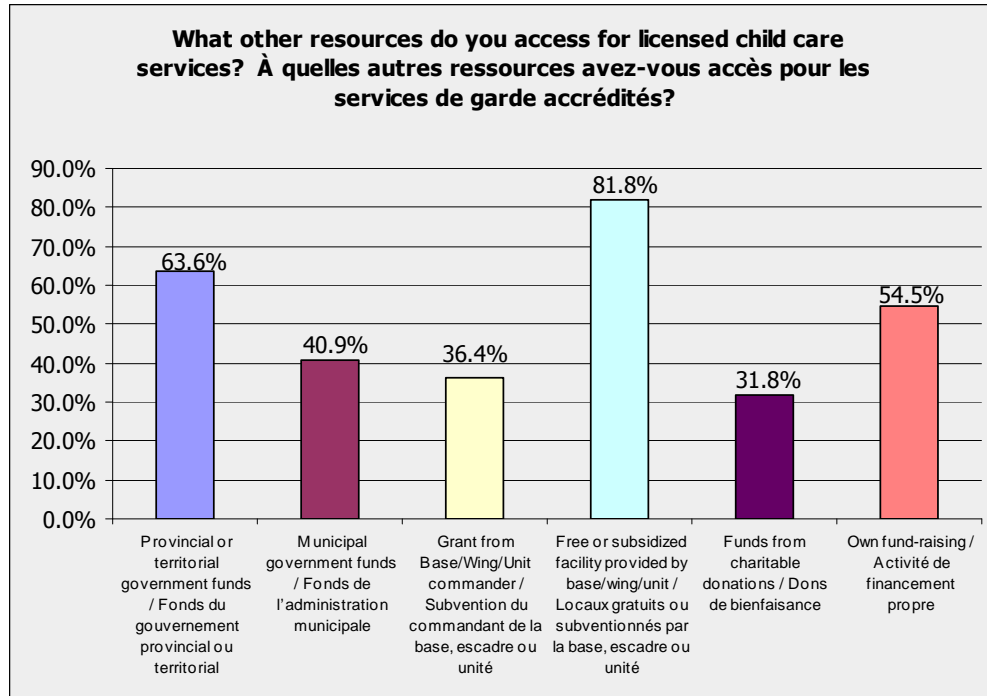
Il importe de signaler qu'il n'est pas certain que les répondants aient tenu compte des frais d'administration cachés liés à l'exploitation d'une garderie, comme la location de locaux à bureaux, les installations, les coûts des services d'utilité publique, du matériel de bureau, du matériel de garderie, etc. Par conséquent, il se peut que les taux de récupération des coûts ne reflètent pas parfaitement les frais d'exploitation réels d'une garderie.



Tous les CRFM ont indiqué avoir recours à d'autres sources de revenus pour couvrir les coûts de prestation des services de garde réglementés, les trois principales étant les suivantes :

1. des installations gratuites ou subventionnées de la part des bases, escadres et unités (**82 %** des CRFM obtenaient les locaux nécessaires à peu de frais, sinon gratuitement, du commandant de la base);
2. des subventions provinciales ou territoriales (**64 %** des CRFM avaient demandé et obtenu une subvention ou un octroi de la province, conformément aux règles d'agrément);
3. des activités de financement (**55 %** des CRFM avaient mené de telles activités à l'appui de leur garderie).

¹ DSFM. *Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde réglementés*, 2004.



Difficultés rencontrées par les services de garde réglementés administrés par les CRFM

Plus de **83 %** des CRFM ont indiqué qu'ils rencontraient des problèmes de personnel relativement à leur programme de services de garde.

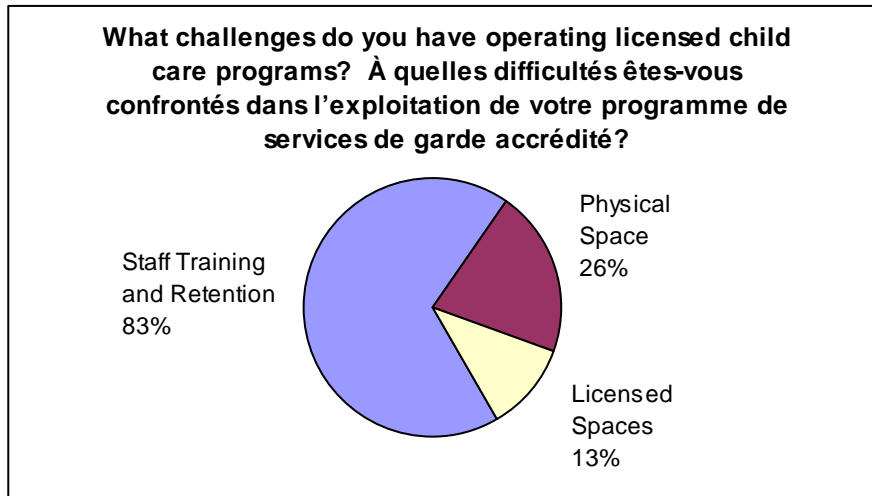
Trouver du personnel qualifié et expérimenté... et le garder, si nous sommes assez chanceux pour en trouver.

Maintenir en poste du personnel qualifié et efficace et embaucher assez de remplaçants pour accorder des congés de maladie et des vacances.

Financement pour offrir des salaires adéquats et retenir le personnel qualifié.

Problèmes de dotation dus aux trop faibles salaires dans le secteur.

Réponses du personnel des garderies des CRFM



Les autres difficultés courantes se rattachaient aux locaux ou aux installations (indiquées par 26 % des CRFM) et le trop petit nombre de places dans une garderie agréée pour répondre aux besoins de la communauté (indiquées par 13 % des CRFM).

Nous avons besoin d'un bâtiment... la location et l'achat seraient trop coûteux pour offrir des services de garde abordables.

Notre installation ne nous permet pas d'offrir des services de garde réglementés pour les nourrissons.

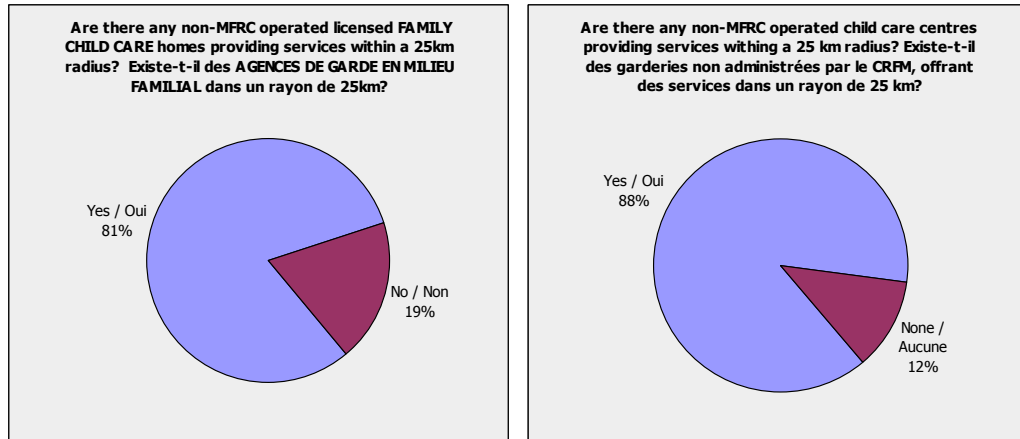
Le financement est un problème important – places pour répondre aux besoins des familles de militaires (heures prolongées, heures de dépôt des enfants et heures de garde à temps partiel).

Longues listes d'attente, manque d'espace pour s'agrandir.

Réponses du personnel des garderies des CRFM

Services de garde réglementés offerts hors des bases, escadres et unités

Dans la majorité des collectivités militaires, on trouve des agences de garde en milieu familial ou des garderies non administrées par le CRFM dans un rayon de 25 km.



Cependant, la plupart des répondants des CRFM étaient dans l'impossibilité d'indiquer le nombre d'agences ou de garderies et encore moins le nombre de places disponibles au total ou par groupe d'âge.

En ce qui concerne le nombre d'enfants de militaires inscrits sur des listes d'attente (à part celle de la garderie administrée par le CRFM), seulement **3** CRFM étaient en mesure de donner une estimation. Dans les trois collectivités concernées, le nombre d'enfants de militaires de tout âge inscrits sur les listes d'attente de services de garde réglementés variait de **20 à 126**, la moyenne se situant à **65**.

Le taux de réponse relativement bas à ces questions témoigne peut-être des difficultés qu'éprouvent les CRFM à estimer les services de garde offerts dans le milieu, ou de la possibilité que les familles de militaires effectuent leur recherche de services de garde elles-mêmes, sans l'aide des CRFM.

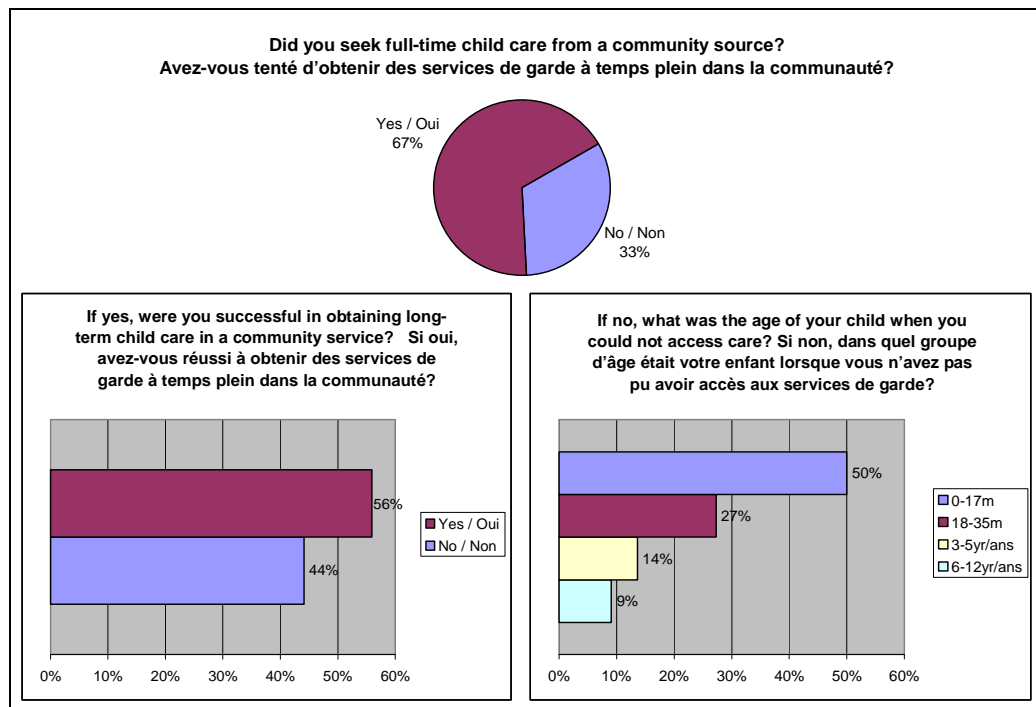
Mon congé de maternité a pris fin un mois après que mon mari ait été déployé. Mon nom était inscrit sur toutes les listes d'attente de services de garde pour les enfants de 2 ans et moins, ce qui ne veut pas dire plusieurs. J'ai fait paraître des annonces dans des journaux et en ligne, et au bout de trois mois j'ai trouvé une gardienne qui viendrait à la maison pour s'occuper de mon fils tandis que je reprenais mon travail. Je payais 70 \$ par jour. Après deux mois, la gardienne a trouvé un emploi plus payant et j'ai dû recommencer. Après bien davantage d'expériences désastreuses et angoissantes, j'ai été forcée de quitter mon emploi et de rester à la maison avec mon fils.

Le stress que je subissais durant cette période n'était pas, selon moi, nécessaire. Les quelques occasions précieuses que j'avais pour parler à mon mari, quand il était en Afghanistan, se sont envolées dans des discussions sur les possibilités d'emploi et de services de garde.

Réponse d'une famille de militaire

Dans le cadre du processus d'inscription au Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde, on a interrogé les militaires et leurs familles au sujet de leur expérience de recherche de services de garde auprès de leur CRFM ou dans la communauté.

Les militaires avaient réussi à obtenir des services de garde davantage dans la communauté qu'auprès de leur CRFM. Des 67 % de ceux qui avaient tenté d'obtenir des services de garde à plein temps auprès d'une source communautaire, **56 %** les avaient finalement obtenus. Il importe de signaler que la question ne mentionnait pas expressément les services de garde réglementés, et il se pourrait donc que les répondants aient inclus dans leur réponse des services de garde non réglementés, ce qui pourrait gonfler les chiffres par rapport à ceux concernant les CRFM.



Je suis la conjointe d'un militaire avec qui j'ai un fils de 3 ans... Je me suis démenée bien des fois pour prendre des dispositions pour la garde de mon fils. Après avoir rencontré bien des problèmes pour trouver des services de garde, et le déploiement de mon mari en Afghanistan, j'ai dû abandonner mon emploi à plein temps pour prendre soin de mon fils, car aucune place de garde n'était disponible dans notre région pour les enfants de 2 ans et moins.

Quand mon fils a eu 2 ans, j'ai décidé de retourner au travail et je me suis encore heurtée au manque de places, que ce soit en garderie ou en milieu familial. Ma seule solution consistait à faire venir une gardienne à la maison, mais cela entraînait des frais de garde beaucoup plus élevés. Je payais en moyenne 60 \$ par jour pour qu'une gardienne vienne s'occuper de mon fils à la maison.

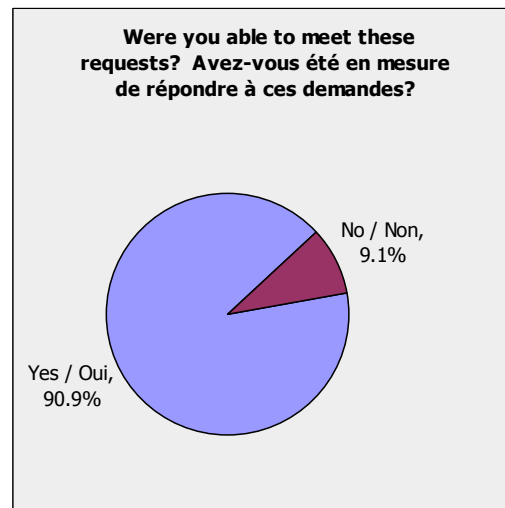
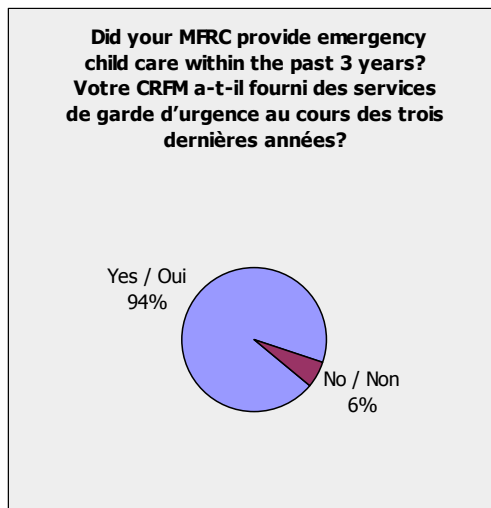
Après avoir perdu trois gardiennes pour des emplois plus payants, sans mentionner les nombreuses entrevues cauchemardesques avec des gardiennes, je me retrouve encore dans la même situation d'avoir à chercher des services de garde.

Réponse d'une famille de militaire

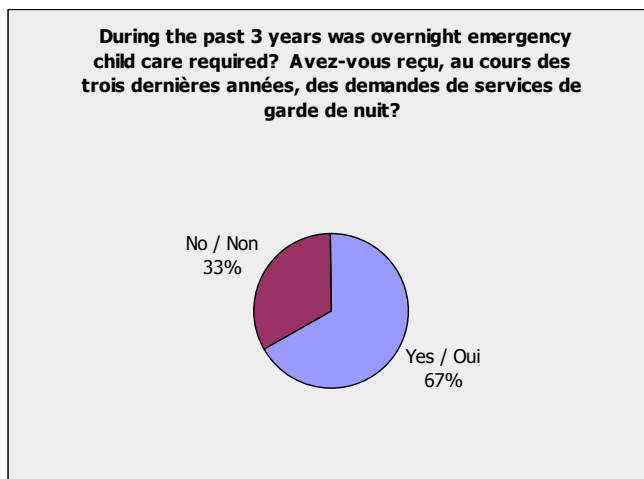
Services présentement autorisés

Garde en cas d'urgence

Les familles de militaires ont droit à des services de garde en cas d'urgence afin de permettre au militaire d'être disponible pour remplir ses fonctions, si leur plan de garde familial échouait. Les services offerts aux CRFM locaux permettent aux familles de militaires de répondre à des besoins de services de garde imprévus qui résultent directement des exigences des fonctions militaires; et appuient les familles de militaires lors de crises de courte durée, en attendant qu'elles puissent prendre des dispositions à plus long terme. Les CRFM sont présentement autorisés à financer jusqu'à 72 heures de SGU dans des circonstances particulières, ainsi que des heures d'ouverture prolongées partiellement subventionnées, selon les besoins. La DSFM mène présentement une revue de ces services dans l'intention d'accroître les heures disponibles et les conditions d'admissibilité et de rehausser l'efficacité de cette politique pour les familles de militaires.



Le nombre de demandes de SGU variait de 0 à 456 aux différentes bases, escadres et unités, et se situait à 55 en moyenne pour l'ensemble des CRFM.



Les solutions mises de l'avant pour offrir des SGU de nuit variaient grandement et comprenaient :

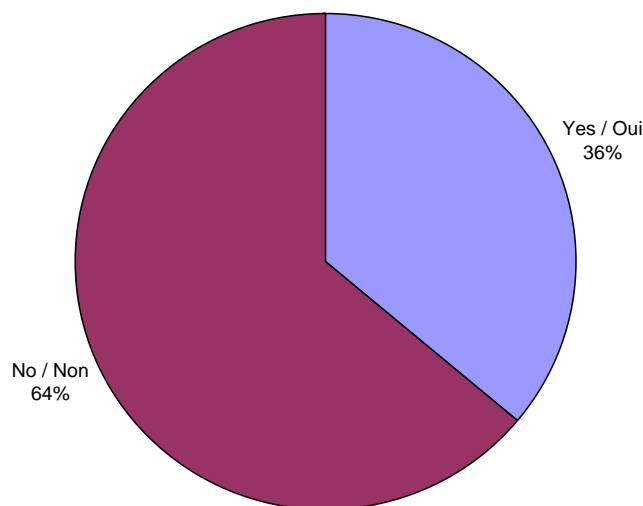
- des fournisseurs de services de garde présélectionnés et disponibles sur demande et à tour de rôle;
- la mise sous contrat de fournisseurs de services externes, d'aides de maintien à domicile, d'organismes de services de santé, d'organismes de soins à domicile ou d'organismes d'intervention d'urgence;
- le remboursement des frais de déplacement d'un ami ou d'un membre de la famille.

Les difficultés que rencontrent couramment les CRFM pour dispenser des SGU sont les suivantes :

- l'assurance que toutes les mesures sont en place dans un court délai;
- le petit nombre de plans de garde familiaux adéquats;
- la pénurie de fournisseurs de services de garde;
- la difficulté d'offrir les services sur demande en tout temps;
- la nécessité fréquente de faire appel à plusieurs fournisseurs, en plus des ressources des familles, pour répondre à leurs besoins;
- le refus de plusieurs fournisseurs de services de garde de se rendre au domicile des familles;
- l'ignorance, de la part des familles, de la prestation de SGU;
- l'ignorance, de la part des aumôniers, des protocoles et des procédures relatives aux appels d'urgence en dehors des heures normales d'ouverture.

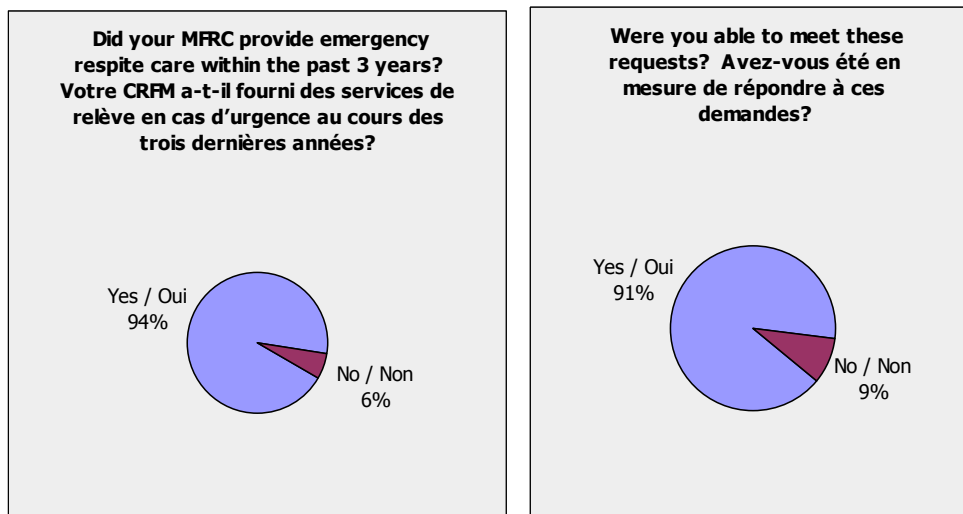
Les militaires et les familles de militaires qui ont rempli le formulaire d'inscription au Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde ont aussi indiqué leur utilisation des SGU et des SGRU. Près de **36 %** d'entre eux avaient eu recours à ces services auprès d'un CRFM.

Have you ever used either Emergency Child Care or Emergency Respite Child Care through a MFRC? Avez-vous déjà eu recours aux Services de garde en cas d'urgence ou aux Services de garde de relève en cas d'urgence offerts par un CRFM?



Garde de relève en cas d'urgence

Les familles de militaires ont droit à des SGRU lorsque le militaire est absent à cause de ses fonctions, afin de favoriser leur santé et leur bien-être. Grâce à ces services offerts aux CRFM locaux, les familles de militaires en déploiement peuvent recevoir du soutien pour remédier à certains des facteurs de stress liés aux services de garde. Les CRFM sont présentement autorisés à financer jusqu'à 72 heures de SGRU dans des circonstances particulières, ainsi que des heures d'ouverture prolongées partiellement subventionnées, selon les besoins.



Le nombre de demandes de SGRU variait de 0 à 2 200, et la moyenne se situait à 153 pour l'ensemble des CRFM.

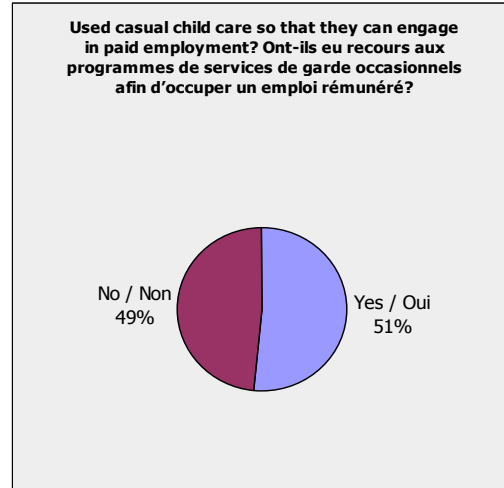
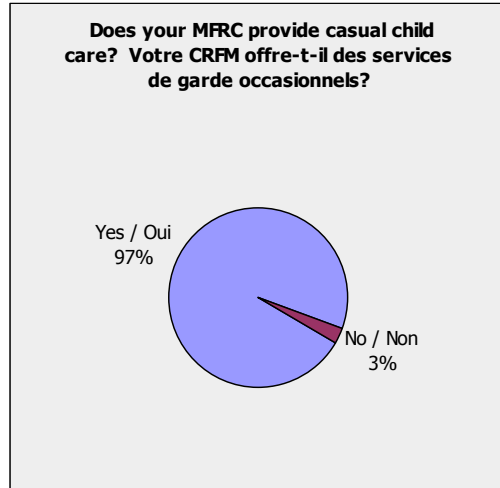
Les difficultés que rencontrent couramment les CRFM pour dispenser des SGRU sont les suivantes :

- la prestation des SGRU à court préavis;
- la prestation des SGRU aux enfants ayant des besoins spéciaux;
- la prestation des SGRU après les heures d'ouverture, en soirée et pendant la fin de semaine;
- le trop petit nombre de fournisseurs de services de garde présélectionnés;
- le manque de places dans les garderies et les programmes.

Garde occasionnelle

Les services de garde occasionnelle sont des services autorisés dans le cadre du PSFM qui visent à permettre aux militaires et à leurs familles de participer à la prestation des services d'un CRFM et de répondre aux besoins des familles de militaires. Ces services varient grandement d'un endroit à un autre. Dans la plupart des endroits, les services de garde occasionnelle sont offerts chaque semaine selon un horaire fixe.

Dans près de la moitié des réponses, les CRFM ont affirmé que des parents recouraient aux services de garde occasionnelle pour pouvoir travailler, ce qui laisse entendre que les services de garde réglementés normaux ne sont pas suffisamment disponibles, soit à cause du manque de places en garderie (listes d'attente), soit à cause de l'absence de garderie dans les environs.



Pour notre famille, cela a été toute une histoire que d'obtenir des services de garde occasionnelle à porte ouverte. Nous sommes dans un nouveau lieu d'affectation, et la proportion des services de garde à porte ouverte ne s'aligne pas du tout avec celles des autres CRFM au pays. J'ai besoin de ces services... pour pouvoir aller à des rendez-vous qui découlent d'une nouvelle affectation, pour m'entretenir avec des agents d'assurance ou pour voir un nouveau médecin et un nouveau dentiste, par exemple. Mais cela nous coûterait 14 \$ l'heure... ce qui est tout autant inabordable que je souhaite obtenir ces services et que j'en ai besoin.

Réponse d'une famille de militaire

Connaissance, de la part des familles de militaires, des services et ressources disponibles

Différentes parties intéressées ont soulevé le problème de méconnaissance des ressources et services disponibles en matière de services de garde. Cette méconnaissance concerne notamment :

- les services de garde présentement offerts (réglementés, non réglementés, administrés par un CRFM ou par un fournisseur communautaire), ce qui est beaucoup plus problématique dans le cas des familles qui viennent de déménager;
- les services autorisés (SGU, SGRU et services de garde occasionnelle) que les CRFM offrent à toutes les familles de militaires dans les moments d'urgence, conformément à la politique du PSFM;
- l'importance d'un plan de garde familial en bonne et due forme, établi en collaboration avec la famille, et prévoyant des solutions de remplacement réalistes en matière de services de garde.

Les plans de services de garde des CRFM devraient être uniformes d'une base à une autre (et servir d'outil universel). Les plans de garde familiaux conservés dans les dossiers des militaires devraient être assortis aux plans de services de garde des CRFM. Les différentes unités devraient collaborer avec les CRFM pour s'assurer de l'établissement des plans.

On devrait insister davantage sur la diligence raisonnable du militaire pour ce qui est d'établir le plan de garde familial.

Réponses du personnel des garderies des CRFM

Nous sommes là pour aider les familles, mais celles-ci doivent préparer un plan de garde familial. Ce plan n'est pas toujours convenu entre les conjoints et, assez souvent, des choix sont faits sans consulter l'autre. Il n'est pas toujours mis à jour non plus. Présentement, les unités conservent les plans et les CRFM n'ont pas le pouvoir de les vérifier. Il serait donc utile que le CRFM puisse avoir un entretien avec le militaire et son conjoint pour s'assurer que le plan de garde familiale est adéquat. Nous recommandons d'informer les familles des services disponibles, car il arrive bien souvent qu'elles les ignorent. Nous devons les informer continuellement. Il arrive que les personnes qui encadrent le personnel ignorent les changements, et par conséquent l'information doit être transmise à toute la chaîne de commandement. [sic]

Quand un militaire est muté d'une base à une autre, nous devons voir à ce que son conjoint et ses enfants soient présents lors de l'entretien que nous avons avec lui. La plupart du temps, seul le militaire vient, et l'information est mal communiquée. Nous devons nous assurer que tous soient présents pour obtenir toute l'information pertinente. [sic]

Réponses de participants au Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde

Uniformité des services de garde

Les militaires et les familles de militaires ont exprimé à plusieurs reprises leur frustration devant le manque d'uniformité des services de garde parmi les bases, escadres et unités. À chaque base, escadre et unité différente, les familles font face à une disponibilité des places en garderie (ou parfois à leur indisponibilité totale), à une qualité des services de garde, à des frais de garde et à des formalités administratives pour obtenir des services de garde qui sont différents. Les facteurs responsables ce manque de cohérence sont notamment les suivants :

- les règlements régissant l'agrément et les normes varient grandement parmi les provinces et territoires;
- les niveaux de subvention de fonctionnement et les octrois diffèrent selon les priorités financières des provinces et territoires;
- la variété des dons en nature faits par la base, l'escadre ou l'unité, selon l'appui donné par le commandant;
- le nombre de places allouées aux différents groupes d'âge dépend de l'espace disponible;
- les qualifications variables du personnel et son fort roulement dûs aux normes provinciales et territoriales différentes et à la rémunération généralement inadéquate influent sur la qualité des services de garde;
- les processus administratifs normaux des services de garde (par exemple, les protocoles relatifs aux listes d'attente) ne répondent pas aux besoins particuliers des familles découlant directement des exigences relatives à l'état de préparation opérationnelle des FC et des conditions de service, et certains membres du personnel ignorent comment dispenser les services aux enfants concernés;
- le manque de clarté des lignes directrices d'interprétation des services de garde autorisés dans le cadre du PSFM donne lieu à des décisions diverses reposant sur une interprétation personnelle de la politique.

Notre CRFM n'administre pas de garderie. Nous avons besoin de spécialistes des services de garde qui connaissent bien la situation particulière des familles de militaires. Les enfants de militaires déménagent souvent et doivent s'adapter à des parents qui, par exemple, sont appelés à participer à des déploiements et qui vont et viennent pour de l'entraînement. L'accès aux services de garde est limité ici, et même si l'on était assez chanceux pour trouver une place dans une garderie décente (qui n'a pas déjà perdu un enfant), le personnel ne connaîtrait rien de la vie mouvementée de la famille ni des circonstances dans lesquelles l'enfant vit à domicile lors d'un déploiement.

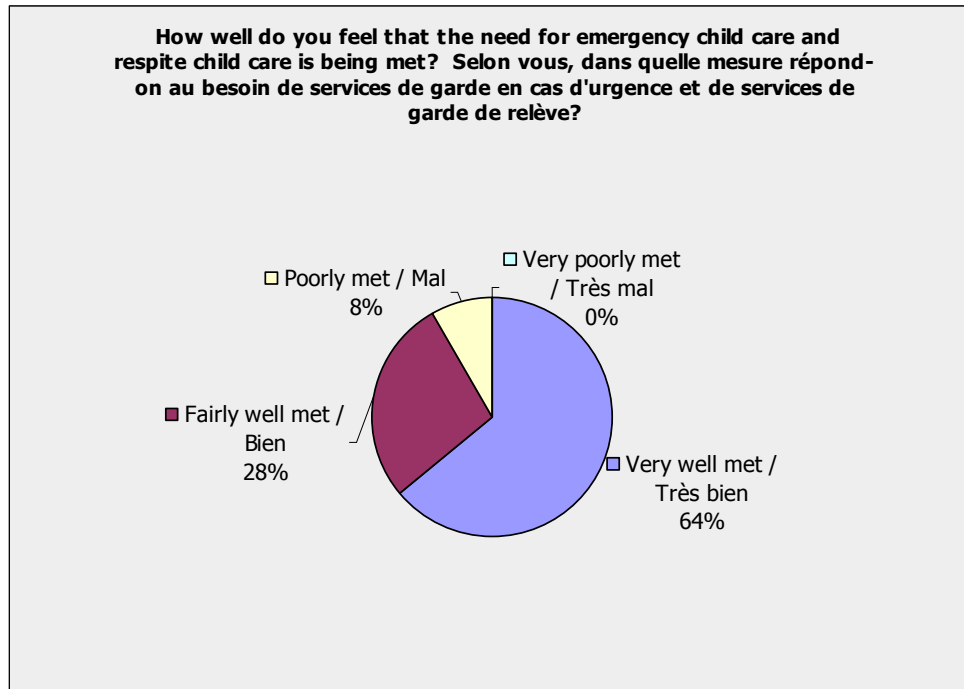
En tant que membre d'une famille de militaire, je n'aurai probablement jamais la chance de bien connaître un endroit. Dès que je commence à m'habituer à vivre quelque part, je dois quitter l'endroit et recommencer de nouveau ailleurs. Les services de garde constituent un problème énorme dans ma famille. Comment le MDN peut-il faire de l'emploi des conjoints de militaires une priorité alors que beaucoup d'entre eux ne peuvent même pas commencer à chercher du travail parce que le manque de services de garde les force à rester à la maison? Mon conjoint songe à prendre une retraite anticipée uniquement à cause des difficultés que nous rencontrons pour obtenir des services de garde à chaque nouvelle affectation.

Nous voulons des services de garde pour les familles. Nous voulons de l'uniformité dans la qualité, dans la disponibilité et dans les frais de garde. Nous voulons aussi des programmes similaires et de même qualité partout, afin de faciliter l'adaptation de nos enfants. Nous savons que les provinces légifèrent pour elles-mêmes et sont toutes différentes. Les qualifications sont différentes, les programmes sont différents et la qualité des services de garde ne peut pas être garantie. Mais du point de vue des familles, nous voulons l'uniformité.

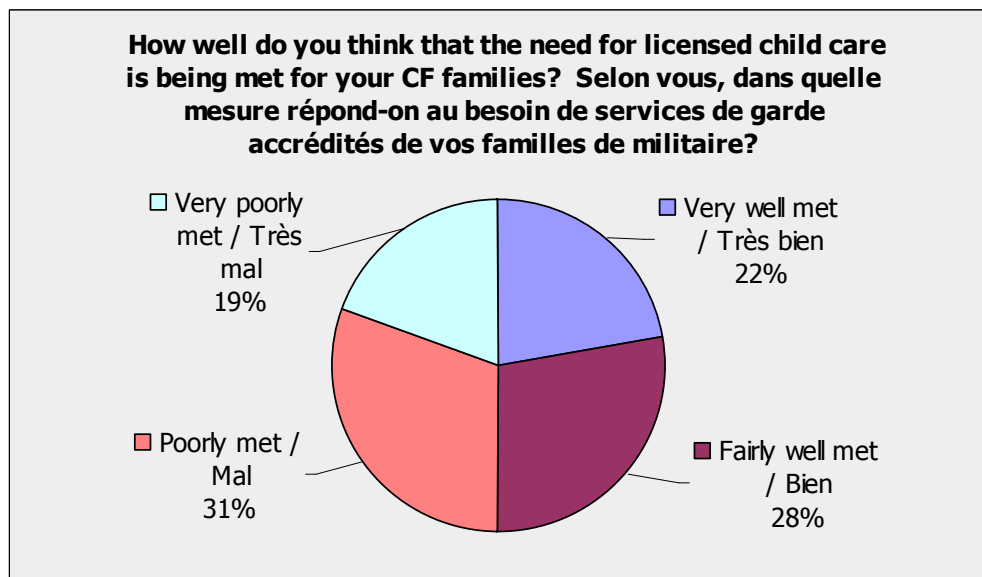
Réponses de familles de militaires

Suffisance des services de garde selon les parties intéressées

L'immense majorité (92 %) des répondants des CRFM sont d'avis qu'on répond bien ou très bien aux besoins de SGU et de SGRU des familles de militaires.



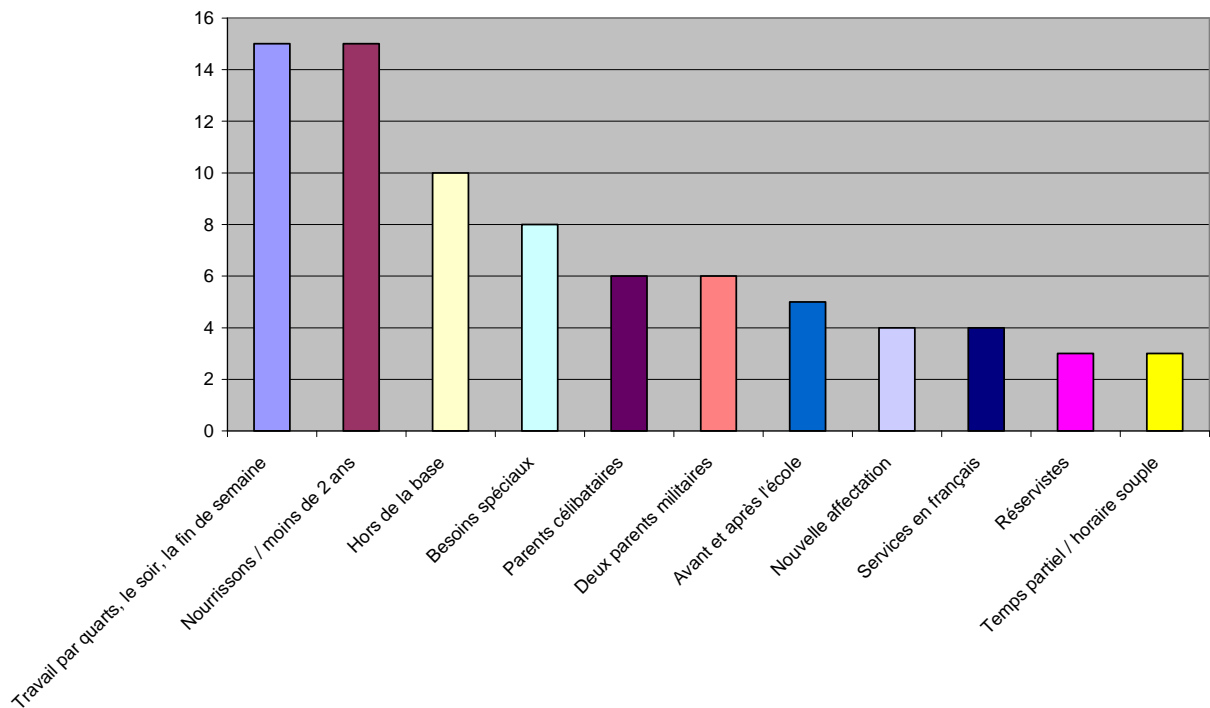
Les répondants des CRFM ont une opinion plus nuancée de la façon dont on répond aux besoins de services de garde réglementés. En fait, ils **se partagent à peu près également** entre ceux qui pensent qu'on y répond bien ou très bien et ceux qui pensent qu'on y répond mal ou très mal.



Populations présentant les plus grands besoins selon les parties intéressées

Le graphique ci-dessous montre que les parties intéressées s'entendent généralement pour dire que les militaires qui rencontrent le plus de difficultés à obtenir des services de garde sont d'abord ceux qui sont affectés à un travail par quarts et qui ont besoin de ces services en soirée ou pendant la fin de semaine, puis ceux qui ont des nourrissons de 2 ans et moins. Le graphique présente aussi les autres groupes rencontrant de grandes difficultés.

Segments de la communauté militaire rencontrant le plus de difficultés à obtenir des services de garde

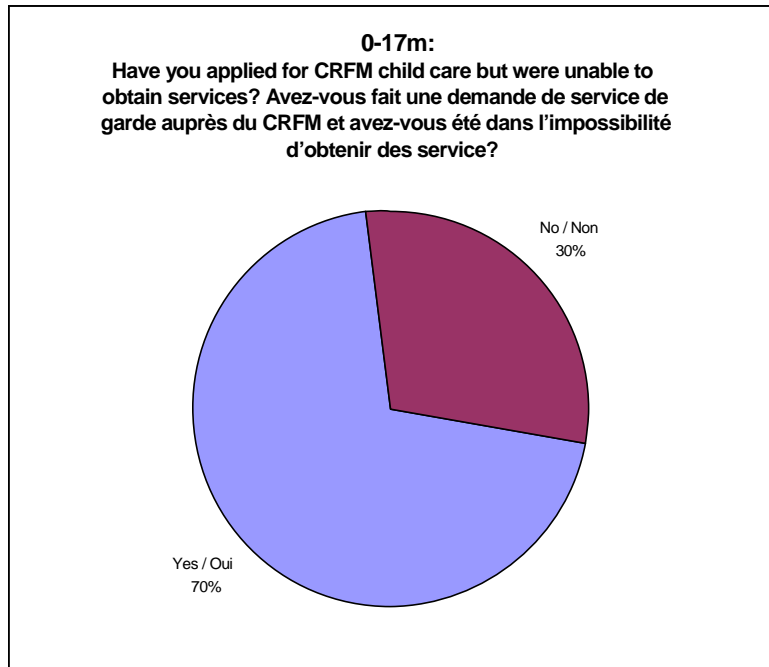


Vu la nature de notre travail, nous avons besoin d'un système de services de garde très souple et très réceptif. Bon nombre d'entre nous travaillent par quarts, ou bien c'est le cas de notre épouse et elle n'arrive pas à trouver de services de garde quand nous sommes déployés.

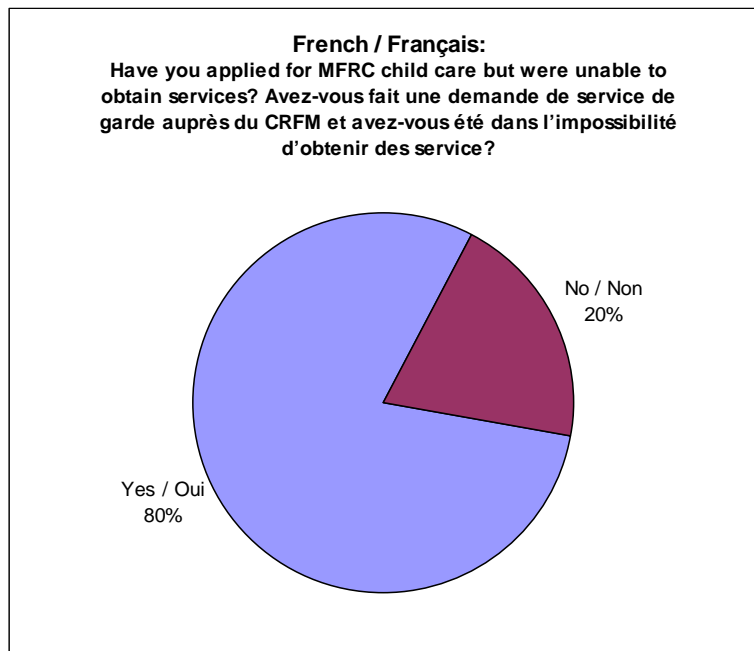
Réponse d'un militaire

Bien qu'on ne les ait pas interrogés au sujet des catégories ci-dessus et qu'on ne leur ait pas demandé leur opinion quant aux types de familles de militaires rencontrant les plus grandes difficultés pour obtenir des services de garde, au moment où ils remplissaient le formulaire d'inscription au symposium, les militaires et leurs familles avaient indiqué si leur enfant avait 18 mois ou moins, s'il avait besoin d'un service dans l'autre langue officielle ou s'il avait des besoins spéciaux.

Des 47 familles qui ont rempli un formulaire d'inscription au symposium, 27 comptaient un enfant de 18 mois ou moins. Parmi celles-ci, **70 %** avaient été dans l'impossibilité d'obtenir des services de garde d'un CRFM. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que les 57 % dans l'ensemble de l'échantillon.



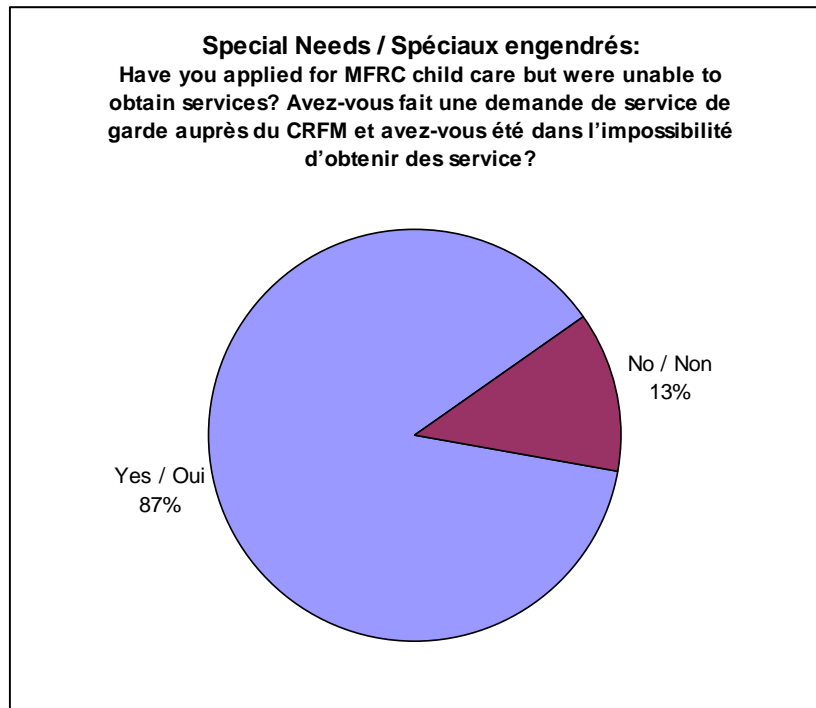
De ces mêmes 47 familles, 15 comptaient un enfant plus à l'aise de s'exprimer en français. Parmi celles-ci, **80 %** avaient été dans l'impossibilité d'obtenir des services de garde en français auprès d'un CRFM. Ce pourcentage est considérablement plus élevé que les 57 % dans l'ensemble de l'échantillon.



Encore de ces mêmes 47 familles, 8 avaient indiqué qu'elles comptaient un enfant ayant des besoins spéciaux.

Lorsqu'on examine les réponses de ces familles, il est clair qu'elles rencontrent considérablement plus de difficultés que les autres familles à accéder à des services de garde.

De ces 8 familles, 7 avaient fait une demande de services de garde auprès d'un CRFM, mais avaient été dans l'impossibilité de les obtenir, soit **87%** comparativement aux 57 % de l'ensemble de l'échantillon.



Les familles qui comptent un enfant ayant des besoins spéciaux recourent aux SGU ou aux SGRU des CRFM à un taux beaucoup plus élevé que dans l'ensemble de l'échantillon. **Soixante-quinze pour cent** de ces familles avaient recouru à ces services, comparativement à un tiers des familles dans l'ensemble de l'échantillon.

De meilleurs services de garde pour les familles de militaires des FC – Évaluation par les parties intéressées

Résumé et aperçu des prochaines étapes

Détermination et analyses des enjeux

L'évaluation par les parties intéressées confirme que l'accès à des services de garde de qualité uniforme est une préoccupation au sein des FC.

Des lacunes nuisant à l'état de préparation et à l'efficacité opérationnelles ainsi qu'à la résilience des familles de militaires ont été relevées. Ces lacunes sont les suivantes :

1. une **méconnaissance** très répandue :
 - des services de garde et des ressources disponibles (en particulier lors d'une nouvelle affectation);
 - des services de garde autorisés et accessibles dans les moments d'urgence ou de besoin de relève et de soutien à un militaire blessé (tant par les militaires que par les commandants et les aumôniers des bases, escadres et unités);
 - de l'importance de plans de garde familiaux périodiquement mis à jour (tant par les militaires que par les commandants des bases, escadres et unités);
2. un choix limité offert aux militaires ayant besoin de services de garde de **remplacement sur demande** dans les moments d'urgence ou lors d'une nouvelle affectation, pour répondre à une attribution de mission immédiate ou prendre un quart de travail en soirée ou pendant la fin de semaine;
3. la qualité inégale des services de garde réglementés dans les bases, escadres et unités, aggravée par les facteurs suivants :
 - un **manque généralisé de places dans une garderie agréée** dans les bases, escadres et unités, en particulier pour les **nourrissons**, pour les **enfants ayant des besoins spéciaux** et pour les **enfants de langue officielle minoritaire**;
 - une **pénurie de fournisseurs de services de garde** et l'absence de stratégie concernant la formation, le recrutement, le perfectionnement professionnel ou la rétention de personnel;
 - l'**absence de norme pancanadienne en matière de services de garde**, qui donne lieu à une prestation de services et à des coûts variables.

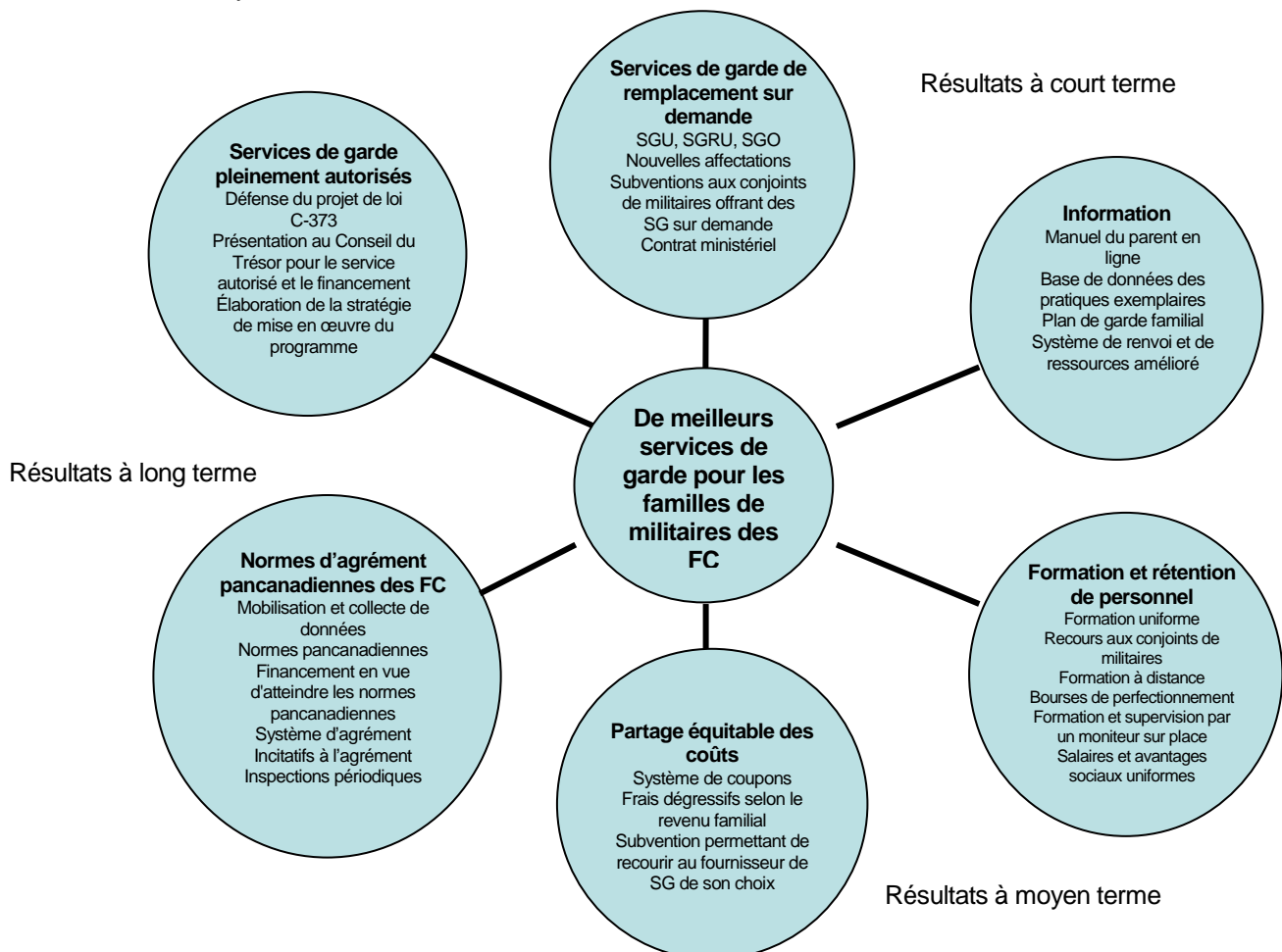
Prochaines étapes : analyse des solutions

Le portefeuille des services de garde de la DSFM a pour objectif de mener une recherche et une analyse afin de déterminer, d'ici 2010, les stratégies les plus efficaces pour améliorer les services de garde pour les familles de militaires.

À la conclusion de l'évaluation par les parties intéressées, les problèmes et les déficiences ont été cernés. L'étape suivante consiste à déterminer comment répondre au mieux à ces lacunes en menant une analyse des solutions dans le cadre des stratégies suivantes :

1. des stratégies à court terme pour répondre au besoin urgent de services de garde de remplacement sur demande des militaires et pour faire en sorte que les familles de militaires soient au courant des services de garde disponibles;
2. des stratégies à moyen terme pour répondre aux difficultés de recrutement, de formation et de rétention de personnel des services de garde;
3. des stratégies à long terme visant à concrétiser la vision du Comité consultatif sur les services de garde pour les familles des membres des FC, soit la « prestation d'une gamme complète de services de garde fondée sur les principes de la qualité, de l'accessibilité et de la cohérence et capable de répondre à 80 % des besoins recensés par les familles des militaires », stratégies qui répondront au besoin d'un partage abordable et équitable des coûts des services de garde, d'une norme générale dans les FC et de l'obligation de rendre compte par le biais d'un agrément.

Le graphique ci-dessous indique quelques-unes des possibilités qui pourraient faire partie de l'analyse des solutions.



Une analyse exhaustive des solutions pourrait nécessiter la collecte de certaines données particulières, comme :

- le nombre réel de familles de militaires ayant des besoins spéciaux;
- des renseignements concernant la dotation en personnel des garderies, y compris le nombre d'employés à plein temps et à temps partiel et la rémunération selon le niveau de formation, le nombre d'employés ayant quitté dans les douze mois précédents, les motifs de départ invoqués, le temps qu'il a fallu pour combler le dernier poste devenu vacant, les difficultés d'embauche d'employés permanents et de remplaçants qualifiés et la disponibilité de fonds pour le perfectionnement professionnel du personnel;
- les dispositions de garde préférées par les familles de militaires et les raisons de cette préférence (par une personne apparentée hors du domicile de l'enfant, par une personne apparentée au domicile de l'enfant, par une personne non apparentée dans une autre domicile que celui de l'enfant, par une personne non apparentée au domicile de l'enfant, dans une garderie agréée dans la base, escadre ou unité, dans une garderie agréée hors de la base, escadre ou unité; ou par une aide familiale résidente, une bonne d'enfants ou une personne travaillant au pair);
- l'ampleur réelle du travail militaire en soirée, de nuit ou pendant la fin de semaine;
- le nombre de familles résidant dans les bases, escadres et unités et en quoi l'éloignement de la base, escadre ou unité influe sur la possibilité d'obtenir des services de garde;
- la valeur réelle du financement et des apports en nature de chaque commandant local;
- la mesure dans laquelle les militaires invoquent la pénurie de services de garde pour motiver une absence ou le refus d'un déploiement à court préavis ou pour justifier une demande de permission de revenir à la base, escadre ou unité pendant la formation ou un déploiement, pour rester au lieu d'une affectation, pour être exempté de la formation, pour être affecté à une autre base, escadre ou unité ou pour obtenir une restriction imposée.

L'évaluation par les parties intéressées avait pour objet de déterminer le choix de services de garde présentement offert aux familles de militaires; les difficultés que rencontrent les familles pour obtenir ces services; les difficultés que rencontrent les CRFM pour répondre aux besoins des parents en la matière; des solutions créatives pour atténuer ces difficultés; et la situation des services de garde administrés par les CRFM. Ces objectifs ont été atteints, et les problèmes et les déficiences ont été déterminés clairement. La recherche et l'analyse vont ensuite porter sur les solutions, les facteurs et les mécanismes de prestation des services devant permettre d'aboutir au résultat ultime consistant à bonifier le choix de services de garde pour les familles de militaires afin d'améliorer les conditions de service, l'efficacité opérationnelle et la résilience des familles de militaires.